

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 40

MONTREAL, LE JEUDI 25 FÉVRIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La victoire de la démocratie

Les irréductibles du Val-Saint-François ont remporté une victoire dont l'ampleur a momentanément masqué la gravité du diagnostic posé par la Cour supérieure sur les lézardes relevées sur trois piliers de la nouvelle démocratie directe, implantée par le Parti québécois de l'époque René Lévesque. Suivez l'élite éclairée, disaient les décrets de janvier 1998...

Le verdict de la juge Jeannine M. Rousseau, de la Cour supérieure, dans l'affaire du Val-Saint-François, fait penser à certains égards à celui du défunt juge Albert Malouf, qui avait frappé le mégaprojet de la Baie-James comme un iceberg sur le flanc insubmersible d'un *Titanic*.

L'élite politico-économique de l'époque avait dû refaire ses classes, tenir compte des droits escamotés des citoyens autochtones, accoucher d'une convention historique et mettre en marche une première matrice de prévision et de gestion des impacts environnementaux d'un mégaprojet québécois. Le jugement Rousseau radiographie aussi impitoyablement la courte vue de certains politiciens et de leurs courtisans en habits rayés des ministères et institutions chien de garde.

La preuve citée par la magistrate fournit plusieurs surprises sur le dossier, dont le nombre impressionnant de contacts qu'ont eus les citoyens de Val-Saint-François avec les établissements d'Hydro-Québec, du gouvernement et des principaux ministères pour les sensibiliser au dérapage qui s'amorçait. On y apprend même que plusieurs ministres et décideurs ont avoué, lors de ces rencontres, qu'ils ne connaissaient pas toutes les implications, tous les impacts, voire les fondements juridiques des décisions qu'ils avaient prises. En réalité, les éminences grises, et en particulier celles du bunker du premier ministre Bouchard, avaient commencé à tisser leur écheveau sur le dossier, à dicter aux ministres la ligne à suivre.

Le même jugement nous apprend aussi que le ministre des Finances, Bernard Landry, a failli, avec l'idée d'une commission publique *ad hoc*, éviter la coûteuse bataille, aujourd'hui perdue par son gouvernement. L'idée a fait long feu en raison de l'entêtement du ministre Guy Chevrette, qui craignait de perdre la face, et des messages encodés du bunker.

Mais, plus fondamentalement, le jugement Rousseau rend plus incontournable que jamais, y compris pour l'État lui-même, les règles protégeant le territoire agricole, la planification régionale et l'environnement au niveau local.

Québec, dit la Loi de protection du territoire agricole, peut soustraire certains milieux aux règles les protégeant, mais il doit le faire après avoir obtenu un avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Dans la foulée des décrets de janvier, Québec a demandé cet avis le 19 et, dès le lendemain, trois commissaires (Bernard Ouimet, président, Gary Coupland, vice-président, et Guy Lebeau, commissaire) émettaient un «avis favorable» sans connaître les faits du dossier et en supposant à partir de leur expérience (!) qu'un éventuel examen de la question rendrait justice à tout le monde. Il ne suffisait pas d'émettre un avis, confirme la magistrate: il fallait procéder selon les exigences de la loi.

Hydro n'a pas respecté davantage la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle n'a pas obtenu de la MRC en cause l'avis établissant la conformité de son projet aux règles locales de la planification territoriale. Pire, Hydro a tenté d'obtenir, en échange de montants d'argent, un tel avis, mais favorable à son tracé, sans que la MRC en cause ait pu tenter de trouver un tracé de moindre impact. La juge Rousseau estime d'ailleurs que, même si Québec peut ultimement forcer le changement du schéma d'aménagement en sa faveur, ce qu'a plaidé insolemment Hydro-Québec en disant que le résultat serait le même avec un jugement négatif, il est faux de prétendre qu'un débat public ouvert et complet donnerait le même projet. Quand les tribunaux font plus confiance que le gouvernement à la sagesse populaire, la démocratie ne vole pas haut...

Finalement, le jugement Rousseau ajoute son poids à celui rendu l'automne dernier dans le dossier de Saint-Jean-de-Matha, où l'Environnement a été blâmé d'avoir autorisé un projet sans qu'il ait été établi sa conformité au zonage municipal. C'est exactement cette même vérification de conformité qu'a escamotée Hydro-Québec dans le dossier du Val-Saint-François. La société d'État a même prétendu qu'elle échappait à la Loi de l'environnement sous le rapport en tant que bras de l'État!

Ce ne sont pas des détails techniques juridiques qui ont fait tomber avant-hier plusieurs décrets et autorisations post-verglas. La juge Rousseau a renvoyé Hydro et Québec à la case départ pour qu'ils assument les règles de la démocratie de participation, bafouées l'une après l'autre ici par une élite éclairée qui savait mieux que les citoyens en cause ce qui leur convenait...

Ou bien, conclut la magistrate, recourez à une loi spéciale pour mettre de côté ces garde-fous mis en place par d'autres législateurs mais qu'on ne peut faire disparaître par simples décrets.

Au moins, alors, les jeux et les enjeux seront clairs.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 0 Min: -17

Québec
Ciel variable.
Max: -5 Min: -20

Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 5 Le monde B 7
Avis publics B 4 Les sports B 7
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 4
Éditorial A 8 Politique A 6
Horizons B 1 Télévision B 8

www.ledevoir.com

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: Nostalgie, page B 1



MONTREAL

Les médecins de Maisonneuve-Rosemont crient au secours, page A 3

MONTREAL

Deux dollars pour visiter la basilique Notre-Dame, page A 4



Les présumées irrégularités électorales dans Anjou

Le PQ porte plainte au DGE

Chevrette appelle le Directeur général des élections à agir rapidement

MARIO CLOUTIER
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

À l'heure de la mise au jour par Radio-Canada d'un présumé réseau de voteurs illégaux dans la circonscription d'Anjou aux dernières élections provinciales, le Parti québécois a réclamé une enquête du Directeur général des élections du Québec. Pour sa part, le député libéral d'Anjou, Jean-Sébastien Lamoureux, nie vigoureusement toute implication dans cette prétendue manœuvre.

Dans un deuxième reportage diffusé hier, Radio-Canada a identifié Alberto Berardinucci, un militant libéral travailleur d'élections, notamment au niveau municipal, comme étant l'un des présumés organisateurs de l'opération. Sous le couvert de l'anonymat, trois participants affirment que M. Berardinucci était présent lors d'une rencontre au Château Princesse de Saint-Léonard.

C'est à ce moment que M. Berardinucci aurait indiqué à chacun où aller voter et au nom de qui. Une soixantaine de personnes auraient participé à la réunion. L'un de ces voteurs, Tony, dit avoir voté jusqu'à 24 fois pour le candidat li-

béral Jean-Sébastien Lamoureux. Il dit avoir empoché 10 \$ à chaque reprise.

En entrevue à Radio-Canada, M. Berardinucci reconnaît avoir participé à la campagne électorale de Jean-Sébastien Lamoureux. Il assure toutefois n'avoir travaillé que deux semaines; une mésentente l'aurait amené à quitter l'organisation avant le jour du scrutin. «Je n'étais pas là. Je n'ai pas organisé Anjou. J'étais là seulement pendant deux semaines. Je leur ai montré comment, moi, je fais les élections,

VOIR PAGE A 10: PLAINTÉ

Le Tyrol croule sous les avalanches



REUTERS

AU LENDEMAIN d'une avalanche meurtrière dont le dernier bilan faisait état de 16 morts, une nouvelle coulée de neige a causé la mort d'une personne hier après-midi à la sortie du village de Galtuer, dans le Tyrol autrichien, proche de la frontière suisse. Six personnes au moins restaient ensevelies en début de soirée. Nos informations, page A 5

Ligne Hertel-Des Cantons

Québec songe à interjeter appel

MARIO CLOUTIER
JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Hydro-Québec et le gouvernement québécois n'ont toujours pas réagi au dépôt du jugement invalidant les décrets qui ont permis la construction de la ligne Hertel-Des Cantons en Montérégie. Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, s'est borné à dire qu'il croyait toujours à l'urgence de la construction de la ligne, et sa collègue de la Justice, Linda Goupil, confirme que le gouvernement songe à aller en appel.

Quant à Hydro-Québec, c'est le mutisme total. Il faudra attendre la semaine prochaine avant que la société d'État indique ce qu'elle compte faire. La ministre de la Justice, Linda Goupil, confirme que le gouvernement québécois pourrait en appeler du jugement de la Cour supérieure qui bloque les travaux d'Hydro-Québec sur la ligne Hertel-Des Cantons. Mme Goupil confirme la possibilité également qu'une demande soit faite pour une procédure rapide d'appel.

Mais le gouvernement Bouchard ne prendra pas de décision dans ce dossier avant d'avoir examiné toutes les autres possibilités qui s'offrent à lui. Cela comprend le retour au processus démocratique, comme le recommande le jugement, l'adoption d'une loi spéciale et le

VOIR PAGE A 10: APPEL

Des hausses pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

L'Université Laval et l'Université de Sherbrooke viennent de hausser considérablement les frais de scolarité des étudiants de maîtrise et de doctorat qui sont en rédaction. L'Université de Montréal envisage une mesure similaire.

À Sherbrooke, les frais de scolarité passeront de 55 \$ par trimestre à 556 \$ à partir de l'été 2000. Dès cet été, ils passeront à 305 \$. À Laval, les frais, qui sont présentement de 108 \$ par session, seront de 560 \$ à partir de l'automne 2000. Ils passeront à 334 \$ à l'automne. (McGill a déjà

VOIR PAGE A 10: ÉTUDIANTS

Français, Internet et informatique

L'anglais régresse sur Internet

D'ici trois ans, l'anglais n'occupera plus que le tiers du territoire de l'inforoute

Si la tendance se maintient, l'anglais n'occupera plus en 2002 que le tiers du territoire de l'inforoute planétaire. L'heure est au multilinguisme. Parce que les fameux «nouveaux marchés à développer» ne parlent tout simplement pas anglais. Où se situent les efforts du Québec sur ce tout nouvel échiquier?

MICHEL BÉLAIR
LE DEVOIR

Le Comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI) tenait, il y a quelques jours, dans un hôtel du centre-ville, sa première table ronde de l'année sous le thème «Informatique et français: un mariage contre nature?». De l'extérieur, on aurait dit une petite réunion toute calme; un sous-

ministre, un syndicaliste, des p.-d.g., beaucoup de fonctionnaires. Au total, près d'une centaine de messieurs cravatés et de dames bien mises, attaché-case rivé au bout du bras pour la plupart. Comme il était question de la langue, les groupes de pression habituels, d'Alliance Québec à la SSJB en passant par l'Association des traducteurs, avaient délégué des représentants. Tout annonçait le débat habituel. Sauf que les choses ne se sont pas tout à fait passées comme prévu.

C'est qu'il s'est dit là des choses à déboulonner quelques mythes. Et toutes tournaient autour d'une vérité fondamentale qui semble avoir frappé tout le monde en même temps: l'anglais régresse sur Internet. Partout sur le WWW, on ass déjà à une croissance phénoménale (sites et des contenus en «langue locale», phénomène n'est pas seulement mis en lien par des rapports très sérieux d'agences américaines, il tombe sous le sens. Deu le temps qu'on nous rebat les oreilles e

affirmant qu'Internet est l'instrument, «l'arme ultime» de la mondialisation des marchés, voilà qu'on se rend compte que ces nouveaux marchés à développer ne parlent tout simplement pas l'anglais. En termes clairs, cela signifie que si on veut faire des affaires avec les deux millions d'internautes chinois, il faudra leur parler chinois. Encore plus quand il y en aura 50 ou 300 millions!

Un nouveau paradigme

Mais revenons à nos moutons. Avant d'en arriver à parler de ce nouveau paradigme, on a d'abord fait état de la situation au Québec puisque l'Office de la langue française (OLF) identifie encore informatique comme le principal obstacle à la francisation des entreprises. Jean-Claude Corbeil, sous-ministre responsable de l'application de la politique de la langue, a souligné que la

VOIR PAGE A 10: INTERNET





C'EST VRAI QU'ON A DES COMPTES À RÉGLER.

Ottawa doit à Québec des milliards de dollars à cause des factures non payées qui s'accumulent d'année en année. C'est curieux, le gouvernement fédéral règle généralement ses comptes lorsque les factures proviennent d'autres provinces...

- Les réclamations du Québec pour les pylônes d'Hydro-Québec, suite au grand verglas, sont restées sans réponse alors que le Manitoba et Terre-Neuve ont reçu des compensations pour leurs pylônes endommagés par les intempéries.
FACTURE NON PAYÉE: 435 millions

La liste est longue...

Palais des Congrès de Montréal:	58,7 millions
Crise d'Oka:	33,6 millions
Garderies:	70 millions
Jeunes contrevenants:	86,7 millions
Aide sociale:	351,4 millions
Et on en passe...	
Facture globale non payée:	3 807 400 000\$

- Le Québec n'a pas reçu un sou pour l'harmonisation de la TVQ et de la TPS, alors que les provinces maritimes ont été généreusement compensées.
FACTURE NON PAYÉE: 1,9 milliard

- Ottawa refuse de donner au Québec sa part du nouveau programme fédéral des bourses du millénaire. D'autant plus que ce programme dédouble complètement le généreux programme québécois de prêts et bourses.
FACTURE NON PAYÉE: 625 millions

Si les bons comptes font les bons amis, on n'est pas au bout de nos peines.

Québec

LE DEVOIR

MONTREAL

L'urgence de Maisonneuve-Rosemont est devenue dangereuse, disent les médecins

Il faut, disent-ils, construire un centre ambulatoire et agrandir l'urgence

L'urgence ne dérouge pas à Maisonneuve-Rosemont et rien ne changera si Québec et la Régie de la Santé de Montréal ne se décide pas à construire rapidement le centre ambulatoire prévu depuis 1995 et à doubler la superficie de l'urgence, disent les médecins.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Rien ne va plus à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où les médecins et la direction jugent que les débordements perpétuels de l'urgence exposent les patients à des situations dangereuses.

Hier, les médecins de l'urgence, appuyés par la direction de l'hôpital, le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le conseil d'administration de Maisonneuve-Rosemont, ont uni leurs voix pour réclamer des solutions immédiates aux problèmes chroniques de l'urgence la plus achalandée de la métropole avec quelque 6300 visites par mois.

Peu importent les millions annoncés récemment par la ministre de la Santé, Pauline Marois, les médecins affirment que les conditions de vie des patients à l'urgence vont en s'aggravant, au point de rendre leur séjour «dangereux».

À la question: «Est-ce devenu dangereux?», Le D^r Robert Bélanger, président du CMDP, est catégorique. «Oui, parce qu'on oblige des gens à travailler dans des conditions qui n'ont pas de bon sens et à prendre des décisions rapides», ajoute-t-il.

Pour renverser la vapeur, il faudrait que l'agrandissement de l'urgence et la construction d'un centre ambulatoire se concrétisent rapidement, disent les médecins.

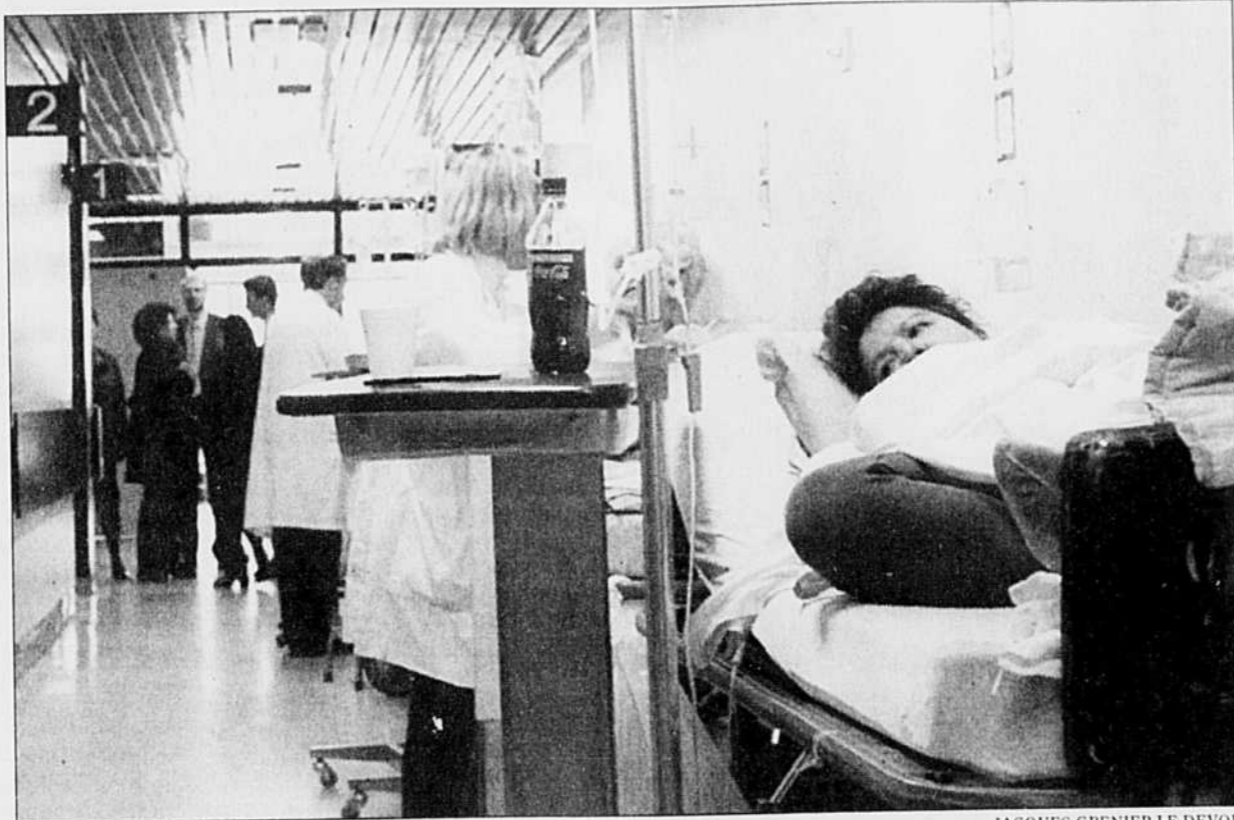
L'urgence, qui détient un permis pour une capacité de 34 civières, reçoit de 60 à 70 patients par jour entre novembre et avril, et jusqu'à 90 patients en période de pointe. Concrètement, cela signifie qu'il y a un roulement de trois patients par civière par jour. «C'est un rythme effréné. Et même à ce rythme, on a encore des patients dans le corridor», précise le D^r Pierre Masson, directeur des services professionnels.

Il faudrait presque tripler la superficie de l'urgence, vieille de 20 ans, pour répondre adéquatement aux besoins, soutient le D^r Bélanger. De 600 mètres carrés, l'urgence aurait besoin de 1700 mètres pour respirer un peu plus à l'aise.

En attendant, les médecins et le personnel parent au pire et... se croisent les doigts.

«On vit régulièrement des situations limites où, par exemple, on sait que pour le prochain patient qui arrivera en insuffisance respiratoire, il n'y aura plus de respirateur, ou plus de moniteur pour le prochain patient cardiaque. On se sent très mal, comme médecin à l'urgence, quand la journée commence comme ça», affirme le D^r Bernard Mathieu, chef du département de l'urgence.

Devant cette situation qui ne peut plus durer, la direction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont presse Québec



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Constamment débordée, l'urgence de Maisonneuve-Rosemont serait devenue périlleuse pour les patients.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le D^r Robert Bélanger, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, le D^r Pierre Masson, directeur des services professionnels, et le D^r Bernard Mathieu, chef du département de l'urgence.

d'appuyer sur l'accélérateur et d'ériger, d'ici deux ans plutôt que quatre, le centre ambulatoire de 31 millions (plus cinq millions d'équipement), qui est sur les tables à dessin depuis 1995, et de procéder à l'agrandissement de l'urgence,

ce, au coût de sept à huit millions. «Si on poursuit au même rythme, on n'aura pas de centre ambulatoire avant quatre ans. Or nous vivons un état de crise. Les délais devraient être revus en conséquence», estime André Ducharme, le directeur général de Maisonneuve-Rosemont.

Pour l'instant, le hic, c'est que la Régie régionale a déjà fermé des établissements et obligé les hôpitaux à fermer des lits pour prendre le virage ambulatoire. Les centres ambulatoires de la région de Montréal, eux, sont toujours à l'état de projet. «Si on veut fonctionner en mode ambulatoire, qu'on nous en donne les moyens», pense M. Ducharme.

«Les patients méritent mieux qu'une médecine de tranchées. Sans changement majeur, on est condamnés à revivre la même chose pour les prochains quatre ans. Avec le volume, ça devient inhumain de gérer tout cela. Il y a des limites à une pratique médicale adéquate», conclut le D^r Bélanger.

Mais au cabinet de la ministre de la Santé, Pauline Marois, à Québec, on affirme que le projet du centre ambulatoire de Maisonneuve-Rosemont est déjà sur la voie rapide. «La procédure est déjà accélérée, car cela fait partie de nos projets prioritaires», a soutenu hier Nicole Bastien, attachée de presse de la ministre. Selon cette dernière, les appels d'offres ont été devancés, de sorte que la construction pourrait être achevée avant le délai prévu de quatre ans.

Le Vieux-Montréal aura enfin une épicerie

Un groupe de Laval s'installera au Marché Bonsecours d'ici l'été

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Après des années d'attente et de consultations faites à la faveur de la revitalisation du Marché Bonsecours, les résidents du Vieux-Montréal disposeront enfin d'une épicerie d'ici l'été.

Dans le courant du mois de mars, et ainsi que l'a indiqué Gilles Morel, directeur du Marché Bonsecours, des travaux seront réalisés afin d'accroître de 24 000 pieds carrés la superficie qui sera utilisée par l'épicerie et d'autres commerces. Pour mener à bien cette opération, 750 000 \$ seront investis dans le projet par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Après quoi, en avril pour être exact, 12 000 pieds carrés seront livrés au groupe La Charcutière, de Laval, qui vient de signer un bail avec la Société de développement de Montréal (SDM) afin d'y installer un commerce qui proposera pratiquement tous les produits alimentaires nécessaires.

Selon les précisions apportées par M. Morel, le commerce en question se composera des modules suivants: viandes, poissons, fromages, produits laitiers, fruits et légumes... Bref, tout ce qui n'est pas produit d'entretien se retrouvera sur les étals ou les rayons dès la mi-mai.

On se souviendra que l'ancienne direction du Marché Bonsecours avait promis aux 2600 résidents du quartier historique de Montréal l'installation d'une épicerie dans le courant de l'automne... 1996! On se rappellera également que la revitalisation du marché avait été décidée en 1992.

Alors, pourquoi ce retard? Il est essentiellement attribuable au fait que ce quartier n'était pas et n'est toujours pas habité par une masse critique suffisante pour permettre l'installation des bannières traditionnelles, soit les Métro, Provigo, IGA et consorts.

D'après les chiffres fournis par M. Morel, les chaînes nommées ne s'installent pas dans tel ou tel quartier tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas entre 7500 et 8000 consommateurs potentiels. Dans le cas qui nous occupe, les habitants étaient jusqu'à présent dans l'obligation d'aller faire leurs achats au complexe La Cité, à proximité de la station de métro Papineau, au marché Atwater ou à l'île des Seurs, selon leur situation géographique. «Dans pratiquement tous les cas, les résidents étaient dans l'obligation d'utiliser leur voiture».

Cela étant, antérieurement à son engagement définitif, Vincent Camerota, propriétaire de l'épicerie de Laval, a réalisé une étude de marketing qui conclut que les 2600 résidents du quartier, parce qu'ils sont très scolarisés et parce qu'ils ont pour habitude de faire des courses deux ou trois fois par semaine plutôt qu'une seule grosse fois, peuvent faire vivre une épicerie du type envisagé. À savoir, une épicerie dite haut de gamme.

Maintenant que le dossier épicerie est pour ainsi dire réglé, M. Morel entend se consacrer à convaincre un pharmacien à s'installer dans le Marché Bonsecours. Un pharmacien qui proposerait également des produits d'entretien. Après quoi, on tentera de louer les 3000 à 5000 pieds carrés restants à un restaurateur.

Le projet du CHUM est mal parti, estime le directeur de l'ICM

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le directeur de l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM), le D^r Raymond Carignan, croit qu'avec les contraintes actuelles il sera difficile de mener à terme le projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

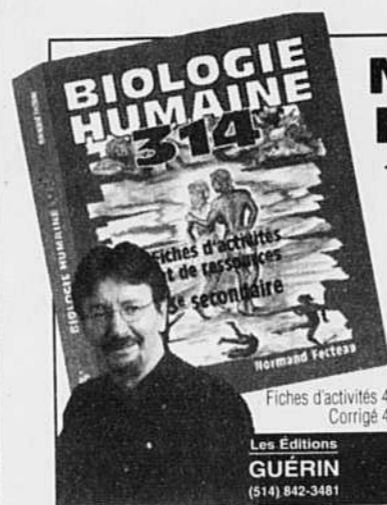
Le D^r Carignan a confirmé hier avoir été dument sollicité pour prendre les rênes du CHUM, où la directrice actuelle poursuit, depuis la semaine dernière, sa réflexion sur son avenir dans cet établissement. Mais tant que le poste ne sera pas vacant, le directeur de l'Institut affirme ne pas vouloir discuter de son éventuelle participation au CHUM.

Le directeur de l'Institut de cardiologie a été appelé à de

nombreuses reprises à intervenir dans des dossiers épineux, notamment dans la fusion des hôpitaux de Hull et de Gatineau où les conflits semblent s'amenuiser.

«Quand les gens se parlent et qu'on prend le temps, c'est possible d'y arriver. J'aime bien être le directeur de l'Institut, mais ça ne m'empêche pas de prendre des mandats en sus. Au CHUM, il faudrait voir comment je pourrais être utile là-bas», dit-il.

Chose certaine, le D^r Carignan ne cache pas que, dans les conditions actuelles, le projet du CHUM pourrait difficilement se réaliser. Il fait allusion notamment au protocole définissant de façon pointue les rôles des trois hôpitaux dans la fusion et aux moyens dont dispose le CHUM pour renaitre sur des bases nouvelles. «Il y a un constat qui est que, tel qu'il est parti, le projet peut être difficile à mener à terme. Y a-t-il d'autres façons de faire? Il faut se poser la question», dit-il.



Normand
FECTEAU

Biologie humaine
314

Des exercices
pratiques.

Fiches d'activités 424 pages - 18,40 \$
Corrigé 424 pages - 70,50 \$
En vente dans toutes les librairies

Irving Samuel

70% De rabais

Seulement chez

LES SOIES
The Marshalls
SILK'S L&L L&L

1195 STE-CATHERINE O.

Maynards

Yvan épargne



Yvan Gamelin est plombier à l'emploi des Forges de Sorel. En épargnant avec Fondation, il a droit à des déductions REER et obtient EN PLUS deux crédits d'impôt totalisant 30 %. Fondation requiert un déboursé net moins élevé qu'une épargne-retraite conventionnelle et permet de participer à des projets de maintien et de création d'emplois au Québec.

Ça se passe **ici** au Québec.

FONDACTION CSN

Plus qu'un REER, un fonds de travailleurs

514 525-5505 ou 1 800 253-6665

Marie-Josée travaille



Marie-Josée Vigneau est opératrice chez Plate-Forme CPT, une entreprise d'insertion située à Québec, qui fabrique des revêtements de sol en caoutchouc recyclé dans laquelle Fondation a investi. Cet emploi permet à Marie-Josée de faire l'expérience du marché du travail et de se préparer un avenir meilleur.

• MONTRÉAL •

C'est pour visiter ou pour prier?

Les touristes auront désormais à déboursier deux dollars pour admirer l'intérieur de la basilique Notre-Dame

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Vous venez pour prier ou pour visiter? Pour prier, c'est gratuit. Pour visiter? Deux dollars. En effet, la basilique Notre-Dame veut aussi récolter un peu de la manne touristique...

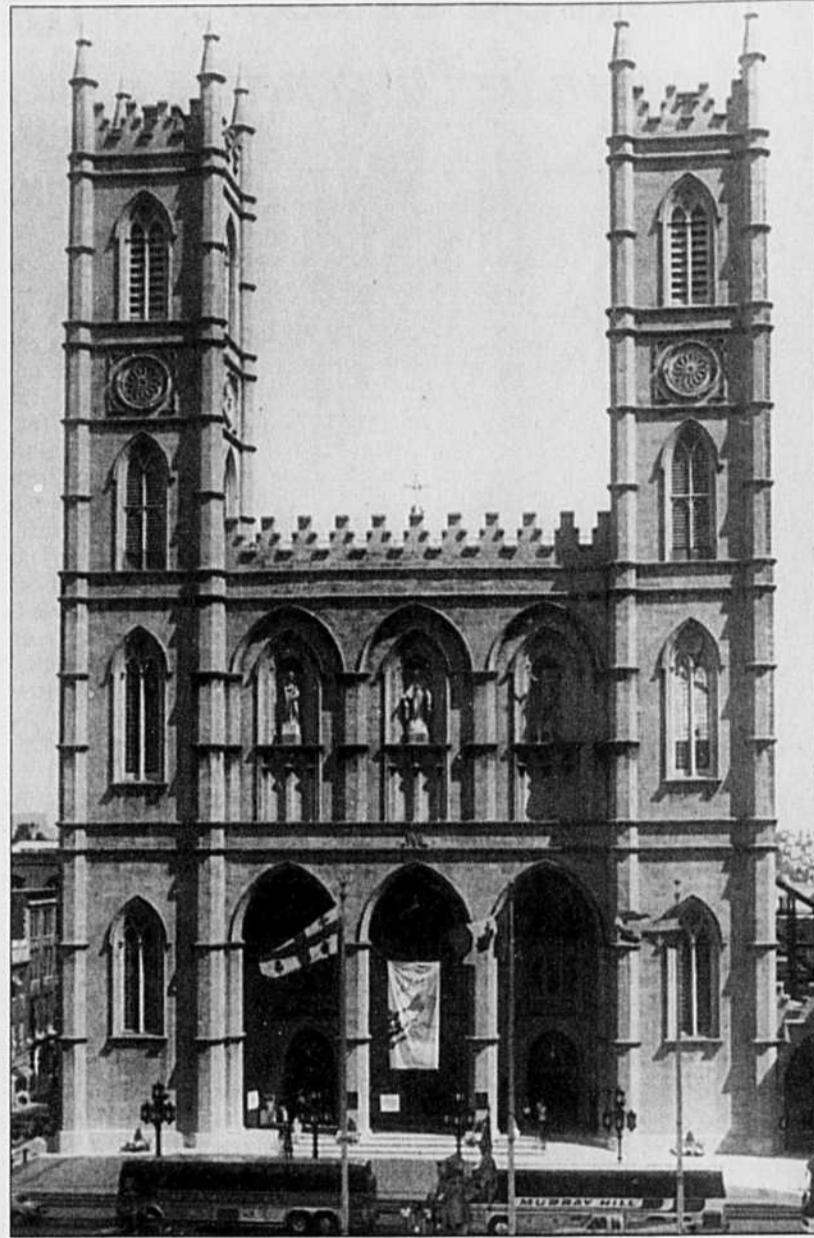
Depuis le 1^{er} janvier, on n'entre plus dans la basilique comme dans un moulin. L'entrée, désormais balisée, vous mène tout droit vers un guide qui vous apostrophe de sa question à deux dollars: c'est pour visiter ou pour prier?

Non, la basilique n'a nullement l'intention d'évaluer votre foi ni de tenter de coincer l'avare ou l'athée. Inutile de vous inquiéter, on ne vous demandera donc pas de réciter le chapelet ni de nommer les sept péchés capitaux.

Depuis une dizaine d'années, le déficit de la basilique varie entre un million et un million et demi

comme d'autres paroisses, sur les dîmes. «Les seuls travaux de l'an passé ont coûté deux millions et demi. Or, si la basilique attire quantité de gens chaque année, ce ne sont pas des résidents. Il y a surtout des commerces dans le Vieux-Montréal.»

Foi d'administrateur de la fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, la basilique ne roule vraiment pas sur l'or. «Depuis une dizaine d'années, le déficit de la basilique varie entre un million et un million et demi. Nous avons bien un petit bas de laine, mais il se fait de plus en plus mince», déplore Yolande Tremblay.



ARCHIVES LE DEVOIR

Pour deux petits dollars, les touristes obtiendront une brochure sur la basilique Notre-Dame et pourront profiter des services d'un guide.

Pour ses deux petits dollars, le visiteur obtiendra une brochure expliquant l'histoire de la basilique et ses beautés: les vitraux, qui ornent

chacune des fenêtres de la basilique, l'orgue Casavant, le maître-autel d'Henri Bouriché, etc. «Nous avons aussi embauché des guides qui, après

une formation d'une dizaine d'heures, offriront des visites commentées à ceux qui le désirent», poursuit M. Tremblay.

Comme le fait remarquer M. Tremblay, plusieurs basiliques européennes ont fixé un prix d'entrée depuis quelques années déjà. «Plusieurs exigent aussi des frais pour l'illumination d'œuvres d'art ou d'autels, de même que pour monter dans les clochers.»

Parmi les autres nouveautés, à la basilique Notre-Dame, se trouve l'aménagement, à l'arrière, d'une petite chapelle du Saint Sacrement, vitrée et climatisée, réalisée, insiste M. Tremblay, dans le plus grand respect de l'architecture.

«En fait, nous nous servons des autels latéraux existants et nous tournons quelques bancs vers les autels», précise M. Tremblay. «Nous pourrions y célébrer des messes pour des groupes de 25 ou 30 personnes. Les gens pourront s'y recueillir en paix, à l'écart du vacarme des tours guidés.»

Un prêtre sera aussi sur place, dans la basilique, de quatre à cinq heures par jour, pour des confessions ou pour échanger avec les gens. «Avant, les prêtres étaient le plus souvent au presbytère et moins immédiatement disponibles», explique encore M. Tremblay.

L'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal évalue à environ 800 000 personnes l'affluence annuelle à la basilique, chiffre qui inclut à la fois les gens qui vont à la messe et ceux qui ne font que passer, le temps d'un petit coup d'œil.

À l'oratoire Saint-Joseph, la directrice du bureau des pèlerinages, Louise Choquet, dit que l'idée d'imposer un prix d'entrée de 2 \$ n'a pas fait son chemin jusqu'à la Montagne. Cependant, quand l'oratoire est avisé à l'avance de la visite d'autobus, elle prévient par lettre les guides touristiques qu'une contribution de 3 \$ par personne est suggérée. «Nous récoltons par ailleurs de l'argent dans la chapelle des ex-voto, la grande salle aux 10 000 lampions.»

Musée du château Ramezay

Vente controversée d'objets rares

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

La vente aux enchères du château Ramezay suscite des interrogations chez des amis du musée car elle crée un exemple d'aliénation de ses biens. 200 objets avaient été oubliés depuis des années dans un entrepôt et l'Hôtel des encans les cède au plus offrant ce soir. Certains objets rares vont sortir du réseau des musées, signale Jean Bélisle, un historien de l'art de l'université Concordia, spécialisé dans l'architecture et les objets anciens.

On aliène des objets rares, dit-il. Ainsi, la charrue à rouelle a été déclarée sans valeur par un évaluateur qui n'y connaissait rien, selon lui, car il s'agit de l'une des trois seules charrues à rouelle qui subsistent du XVIII^e siècle. Les deux autres ont été acquises autrefois par l'historien Robert Lionel Séguin (elle se trouve au musée de Trois-Rivières) et par le musée de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à deux pas de l'École d'agriculture.

Le Musée du château Ramezay constitue l'un des plus anciens musées du Québec, face à l'hôtel de ville de Montréal. Il date de 1896 et se situe dans la dernière maison d'un gouverneur du Régime français qui n'a pas été détruite. L'historien s'inquiète de ce qu'on va disséminer ces objets mal évalués.

Il parle des instruments de musique de la famille Papineau. Le piano-orgue, un combiné, est mis aux enchères, de même que des métiers à

tisser qui avaient été démontés. Jean Bélisle s'étonne que ces pièces entresposées pendant des années par la fondation MacDonald Stewart soient éparpillées aux quatre vents et que ce ne soit pas d'autres musées qui en prennent possession.

Pour sa part, le directeur du Musée du château Ramezay, André Delisle, fait remarquer qu'il n'y a que 70 lots offerts par l'Hôtel des encans. On a fixé un objectif de 20 000 \$ à la campagne de financement. Selon l'évaluation, les objets mis en vente n'avaient pas une valeur exceptionnelle pour le musée.

Toutefois, le directeur se dit ouvert à réexaminer la chose pour un objet ou l'autre si on lui démontre la pertinence de garder l'objet. Il signale que l'orgue a été offert au musée Papineau de Montebello. Mais l'orgue a été classé en 1929 et le manoir Papineau, en restauration, n'a pas jugé utile d'acquérir la pièce ultérieure à l'époque de gloire des Papineau.

Quant au rouet et à l'art domestique, André Delisle mentionne qu'on trouve de tels objets en quantité et qu'il n'y a pas intérêt à les conserver pour le château Ramezay. Il s'agit du plus ancien musée privé de l'histoire de Montréal.

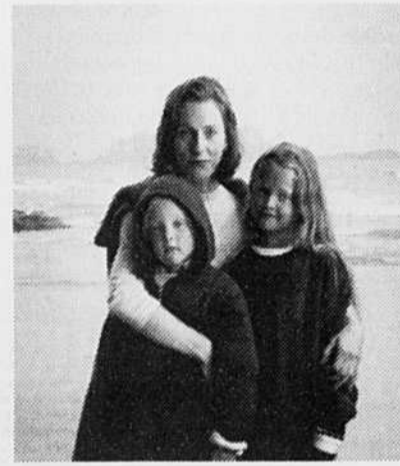
Pourtant, l'historien Jean Bélisle estime que c'est donner un mauvais signal aux donateurs de céder une partie du patrimoine donné par des gens. Mais le conservateur pense que ce ne sont pas des objets exceptionnels pour la collection qui vont être mis en vente aux enchères.

EN BREF

Stade: d'autres exigences du SPIM

(Le Devoir) — Lors d'une rencontre avec la Régie des installations olympiques, hier, le Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM) lui a présenté quatre autres demandes. Le SPIM exige maintenant de Birdair, firme conceptrice de la toile, un rapport sur la configuration de la géométrie de la toile pour savoir comment s'écoule et s'égoutte l'eau sur le toit; de Rousseau Sauvé Warren, firme sous-traitante d'ingénierie, le SPIM exige le rapport de la conception de la toiture et l'étude de charge extrême

qui préciserait combien de centimètres de neige pourraient tomber sur la toile sans que celle-ci cède. La RIO, de son côté, devra soumettre des sommaires de ses inspections effectuées au cours des sept dernières années. Ces quatre demandes du SPIM s'ajoutent à quatre autres, présentées au lendemain de la déchlorure de la toiture, survenue le 18 janvier. Le SPIM, comme la RIO, n'a pas encore reçu de rapport sur la stabilité de la toiture ou sur la réfection du toit. La date de la réouverture de l'aire de jeu du stade est toujours inconnue, mais le Salon de l'habitation débutera demain, sur un site aménagé un peu à l'écart en un temps record au coût de 800 000 \$.



Bâissez votre REER sur du solide

Au cours de cette période de l'année, d'importantes décisions financières s'imposent, notamment celle qui consiste à investir une partie de vos REER dans des instruments d'épargne sûrs et sans risque. En d'autres termes, il convient de faire des placements solides.

Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada — l'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle et la nouvelle Obligation à prime du Canada, assortie de taux d'intérêt plus élevés — sont garanties à 100 % par l'administration fédérale, et ne comportent aucuns

frais. Offertes pendant la période des REER pour la première fois de leur histoire, elles sont tout indiquées pour la partie sans risque de votre REER. Elles incluent, d'autre part, une option FERR.

Les Obligations à prime du Canada sont encaissables une fois l'an, alors que les Obligations d'épargne du Canada traditionnelles, toujours aussi flexibles, peuvent être encaissées en tout temps. Les émissions 58 et 7 sont en vente jusqu'au 1^{er} mars 1999 à votre établissement bancaire ou financier.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ÉMISSION 58	
3,65%	
AN 1	
OBLIGATIONS À PRIME DU CANADA ÉMISSION 7	
4,25%	4,50%
AN 1	AN 2
	5,00%
	AN 3

Taux d'intérêt annuel composé de 4,58 % pour les obligations «C» détenues pendant 3 ans.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Pour obtenir des renseignements additionnels, composez le 1 800 575-5151 ou visitez notre site Web à www.cis-pec.gc.ca

Canada

TAPIS DÉCOR
CLAUDE BOUCHARD



50%
DE RABAIS

SOLDE INVENTAIRE
TAPIS MUR À MUR
Velouté, torsadé, berbère, sisal
CARPETTES UNIES OU À MOTIFS
Aztèque, oriental, moderne, sisal
100% lanoset, laine, pure soie

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal (514) 729-0891
1090, rue Laurier Ouest, Outremont (514) 274-1090

• LES ACTUALITÉS •

Les avalanches n'en finissent plus dans les Alpes

Une nouvelle coulée de neige a causé la mort d'une personne dans le Tyrol autrichien

ALEXANDER HIGGINS
ASSOCIATED PRESS

sont six Allemands, dont deux enfants, six Néerlandais et quatre Autrichiens.

Les secouristes, à pied d'œuvre depuis mardi après-midi, ont réussi hier à dégager 20 personnes blessées, pour la plupart en état d'hypothermie, qui ont immédiatement été transportées par hélicoptère vers des hôpitaux de la région. Six d'entre elles nécessitaient des soins intensifs et ont été admises à l'hôpital de Landeck, près de Galtuer.

Un millier de personnes, pour l'essentiel des touristes allemands, ont par ailleurs été évacuées en fin d'après-midi de ce même village vers Landeck, où sont basés les secours.

«C'est une catastrophe comme nous n'en avons pas connue depuis des siècles», s'est lamenté le gouverneur de la province, Wendelin Weingartner, alors que le bilan s'alourdissait. L'avalanche qui a déferlé mardi sur Galtuer est en effet la pire enregistrée cet hiver en Europe, notamment centrale, où les chutes de neige sont les plus importantes depuis un demi-siècle.

Les coulées de neige ont déjà coûté la vie à une soixantaine de personnes à travers l'Europe depuis le début de l'année. L'avalanche de Galtuer est quant à elle la plus grave survenue en Autriche depuis celle qui s'était abattue en janvier 1957 sur un village de la province voisine de Vorarlberg, faisant 56 morts.

En Suisse, les recherches se poursuivaient fiévreusement hier soir à Evolène pour tenter de retrouver une personne encore portée disparue, tandis que 40 000 autres restaient bloquées en Valais.

La seconde avalanche d'Altuer, survenue 24 heures après la précédente, était large de 200 mètres et haute de 15 mètres. Selon les secours, arrivés très vite sur place, dix personnes ont été recouvertes par une épaisse couche de neige et trois habitations détruites. Une jeune femme, qui figurait parmi les quatre personnes dégagées par la suite, n'a pu être ranimée.

Quelques heures plus tôt, profitant d'une accalmie dans les incessantes averses de neige, plusieurs centaines de militaires s'étaient joints aux recherches pour tenter de retrouver d'éventuels survivants de la gigantesque avalanche de la veille.

Selon les autorités, le bilan de cette première avalanche s'élevait à 16 morts, dont trois enfants, et 26 disparus. Les personnes décédées

L'Allemand Karl LaGrand n'a pu éviter la chambre à gaz

La Cour suprême des États-Unis a refusé de reporter l'exécution

AGENCE FRANCE-PRESSE

Florence — La Cour suprême des États-Unis a refusé hier de reporter l'exécution du condamné à mort allemand Karl LaGrand, qui devait être exécuté dans les deux heures suivant la décision, a annoncé le porte-parole des services pénitentiaires de l'Arizona, Camilla Strongin.

L'exécution devait avoir lieu dans la chambre à gaz, atelle précisé. Cette exécution était prévue initialement à 15h dans la prison de Florence, un vaste complexe pénitentiaire abritant plus de 7000 détenus dans le désert de l'Arizona, mais elle avait été suspendue dans la matinée après qu'une cour d'appel eut estimé qu'elle était inconstitutionnelle car trop cruelle.

Les autorités judiciaires de l'Arizona avaient fait appel de cette décision devant la Cour suprême fédérale et elles ont obtenu gain de cause.

La Cour suprême s'est prononcée à huit voix contre une mais n'a donné aucune explication de sa décision, a précisé un porte-parole de la cour.

Karl LaGrand, 35 ans, sera le premier Allemand exécuté aux États-Unis depuis le début du siècle. Son frère Walter, 37 ans, doit être exécuté une semaine plus tard dans la même prison, également dans la chambre à gaz, une mé-

thode que l'Arizona n'avait plus utilisée depuis 1992.

En exigeant un report de l'exécution, la Cour d'appel de San Francisco, compétente territorialement pour l'Arizona, a expliqué hier que l'exécution par gaz mortel était anticonstitutionnelle car «cruelle et inhabituelle», provoquant une «souffrance intense et viscérale», semblable à celle provoquée par le fait d'être maintenu sous l'eau. Elle engendre «anxiété, panique et terreur», avait-elle ajouté.

Toute la journée, Karl LaGrand, maintenu dans une cellule spéciale en isolement, était resté dans l'incertitude sur son sort après avoir consommé son dernier repas à 6h du matin et reçu la visite de ses avocats et du prêtre de la prison.

Il avait bénéficié d'un vaste mouvement de sympathie en Allemagne, et les autorités allemandes, jusqu'au chancelier Gerhard Schröder, avaient intercéde pour que son exécution soit commuée en peine de prison à vie.

Karl LaGrand avait été condamné à mort pour le meurtre du gérant d'une agence bancaire lors d'un braquage raté en 1982 à Marana, près de Tucson, avec son frère Walter.

Dix-neuf personnes ont déjà été exécutées cette année aux États-Unis.

EN BREF

Crime raciste: King risque la mort

Jasper, Texas (AP) — Reconnu coupable la veille du meurtre sauvage d'un autostoppeur noir qui avait été enchaîné à l'arrière d'une camionnette et traîné sur plusieurs kilomètres dans le Texas, le militant d'extrême droite John King risquait désormais, hier, la pire: la peine de mort. Dans cet Etat qui est largement en tête des exécutions capitales (164 des 519 pratiquées aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976), l'avenir de King s'est encore assombri hier quand le psychiatre D'Edward Gripon est venu dire à la barre qu'il le pensait capable de commettre d'autres actes violents. Si le jury le suit, ce sera la peine capitale assurée. Sinon, il passera le reste de sa vie derrière les barreaux. Cet ouvrier de 24 ans, lié au groupuscule raciste des Texas Rebel Soldiers, était le premier à être jugé pour le meurtre de James Byrd, un Noir de 49 ans, tué le 7 juin dernier. Ses comparses Shawn Berry, 24 ans, et Lawrence Brewer, 31 ans, attendent d'être jugés. Ce crime raciste avait profondément choqué les États-Unis. Bill Clinton avait jugé à l'époque que les réactions unanimes «démontrent que notre pays ne se résume pas à cet acte abject.»



Les nouveaux Fonds Desjardins Sélection

Quatre fonds de la famille Sélection regroupant les fonds de six grandes sociétés.

Desjardins vous propose d'investir dans des fonds reconnus pour leur historique de rendement provenant de six sociétés réputées: Groupe de Fonds AGF, Fonds Mutuels BPI, Fonds Mutuels C.I., Fidelity Investments, Fonds de placement Spectrum United et Gestion Financière Talvest. En regroupant ces fonds, Desjardins vous permet d'économiser temps et énergie dans le suivi de votre portefeuille, de bénéficier de l'expertise de nombreux gestionnaires chevronnés et de placements bien diversifiés.

1 8 0 0 C A I S S E S

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de les lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.

 Desjardins

Nouvelles Obligations d'épargne du Canada Placement sûr et garanti. En vente maintenant.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 58

3,65 %

AN 1

OBLIGATIONS À PRIME DU CANADA Émission 7

4,25 %

4,50 %

5,00 %

AN 1

AN 2

AN 3

Taux d'intérêt annuel composé de 4,58 % pour les obligations «C» détenues pendant 3 ans.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Canada

Les émissions 58 et 7 sont en vente jusqu'au 1^{er} mars à votre établissement bancaire ou financier.

En 1982, lors de la table de concertation sur l'avenir de la Société des alcools du Québec, le mémoire de la firme comptable Raymond, Chabot, Martin, Paré disait que la SAQ est un tout et qu'elle devait demeurer un tout.

En 1995, le Gouvernement du Parti Québécois déclare qu'il ne privatisera pas la SAQ sans débat public.

En 1999, le Gouvernement du Parti Québécois veut PRIVATISER une partie du tout, L'USINE D'EMBOUEILLAGE DE LA SAQ.

Nous demandons donc au Gouvernement un débat public.

Le commerce de l'alcool n'est profitable à la société que s'il appartient à la société.

Un Gouvernement qui effectue une privatisation dans le domaine de l'alcool donne une forte indication du genre de société qu'il souhaite pour le Québec et ses jeunes.

12 456 personnes ont dit non à la privatisation de l'usine d'emboueillage de la SAQ par le biais d'une pétition tenue du 26 juin 98 au 23 février 99.

SMB
SAQ

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOLS DU QUÉBEC

LE DEVOIR

POLITIQUE

Pierre Paquette guidera la réflexion du Bloc québécois

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le coordonnateur des chantiers du Bloc québécois destinés à actualiser le discours souverainiste, Pierre Paquette, ancien secrétaire général de la CSN, estime que ces chantiers seront l'occasion de «trouver de nouvelles pistes pour réunir les conditions gagnantes» pour la souveraineté.

M. Paquette, qui est aujourd'hui animateur de l'émission *Droit de parole* à Télé-Québec, préside l'un des quatre «chantiers» créés par le Bloc québécois pour moderniser le discours souverainiste. Il préside celui sur la citoyenneté et l'élargissement de la pratique démocratique, en plus d'agir, à partir de la fin mars, comme coordonnateur des quatre chantiers. Il a rencontré la presse, hier à Montréal, en compagnie du chef bloquiste Gilles Duceppe et d'autres représentants de chantiers.

Le Bloc a choisi de faire une réflexion en profondeur sur l'option souverainiste. «Tous les partis procèdent à une telle réflexion. Le seul parti qui ne réfléchit pas, c'est le Parti libéral du Canada, le seul qui est satisfait de la situation», justifiait avec une pointe d'ironie le chef Duceppe.

Pierre Paquette, lui, pense qu'il est temps d'actualiser le discours souverainiste, après 30 ou 40 ans de changements, tant au plan social que politique et économique. Les quatre chantiers de réflexion du Bloc amorceront leurs travaux au cours des prochaines semaines — partenariat, mondialisation, pratique démocratique, défense des intérêts du Québec.

Chacun déposera un rapport préliminaire en avril, au Conseil général du Bloc. Des forums régionaux seront ensuite créés pour étudier ces rapports préliminaires. Un document synthèse sera finalement soumis aux membres du Bloc québécois, en prévision du congrès prévu en 2000.

De quoi un Québec souverain sera-t-il fait?

Bernard Landry présidera un groupe de travail dont le mandat sera de dégager de nouvelles réalités et de rajeunir le discours péquiste

Depuis son accession à la tête du Parti québécois, Lucien Bouchard s'est sans cesse fait reprocher de n'aborder le thème de la souveraineté que du bout des lèvres. Des allégations qui l'ont mené à l'exaspération. En créant un comité pour redéfinir la souveraineté et un fonds pour en financer la promotion, il a fait taire les clameurs qui s'élevaient des rangs souverainistes. Mais de quoi sera-t-il fait, ce Québec souverain? C'est la question qui a inspiré des militants à proposer qu'un comité s'applique dès maintenant à la rédaction d'un projet de constitution du Québec. L'opposition du bunker est immuable.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le groupe de travail sur la souveraineté, que la direction du PQ vient de mettre sur pied, sera présidé par Bernard Landry et aura notamment pour mandat de susciter le débat le plus large possible sur l'avenir politique du Québec.

Baptisé «comité de réflexion et d'actions stratégiques», le groupe de dirigeants du gouvernement et du parti se penchera sur plusieurs autres aspects de l'option souverainiste. Selon le texte du mandat, dont *Le Devoir* a obtenu copie, il lui reviendra de bien situer la souveraineté du Québec dans la modernité et la mondialisation, en dégagant de nouvelles réalités qui la rendent plus que jamais nécessaire à l'heure actuelle, et de rajeunir un discours que M. Bouchard a lui-même qualifié de «ringard», s'appropriant ainsi le mot de Jospin. Dans cette optique, le comité Landry devra suggérer:

- des projets d'argumentaires sur le pourquoi et le comment de la souveraineté;
- des moyens et des occasions de susciter le débat le plus

large possible sur l'avenir politique du Québec;

- des outils de promotion;
- des éléments utiles à la préparation et à la réalisation d'un plan d'action annuel;
- des éléments utiles pour que la souveraineté soit l'élément central du prochain congrès.

D'une trentaine de membres, dont le choix a été arrêté par le dernier bureau national, le comité sera composé du premier ministre Bouchard, de sept ministres, de quatre députés péquistes, d'un député bloquiste, de six présidents régionaux, de quatre membres de l'exécutif national et de deux représentants du comité national des jeunes. On y trouvera par ailleurs des représentants de l'IPSO, de Génération Québec et du Mouvement national des Québécois.

Qui sont-ils? En voici la liste: Louise Harel, Diane Lemieux, Pauline Marois, Louise Beaudoin, Paul Bégin, Joseph Facal, Robert Perreault, François Gendron, Jocelyne Caron, David Payne, Pierre Brien, Fabien Béchar, Gilles Grenier, Marilyse Lapiere, Carmen Sabag-Vaillancour, Maxime Barakat, Mario Beaulieu, Angèle Bélanger, Céline Dostie, Gilles Gaumont, Denis Ménard, Isabelle Bouchard, Jean-Hertel Lemieux, Manon Blanchet et Louise Paquet.

Lors de sa dernière réunion, le conseil national a convenu de créer le Fonds de la souveraineté, qui devait au départ contenir 500 000 \$, un montant qui a été doublé à un million à la demande du premier ministre Bouchard. Une décision qui portera à 3,2 millions l'objectif de la campagne de financement.

Cette décision porte le germe de la division. Au Parti québécois, quand on fait une campagne de financement, 60 % de l'argent recueilli va au secrétariat central du parti et 40 % aux associations de comté, dont 20 % doit être versé à la caisse électorale et 20 % aux activités courantes. Or, cette fois-ci, la direction du parti voudrait que les comtés versent 25 % de leur part au Fonds de la souveraineté. Une suggestion qui est loin de faire consensus et qui va rebondir sur le plancher du prochain conseil national.

Toujours au chapitre des finances du parti, *Le Devoir* a appris que le chef a pressé le conseil exécutif national de consentir au directeur général un salaire de 90 000 \$ par année. M. Bouchard a fait valoir que Bob Dufour assume des responsabilités équivalentes à celles d'un directeur de cabinet ministériel.

Sur un tout autre sujet, la direction du parti a perdu quelques-uns de ses plus loyaux sujets: le ministre Joseph Facal et le conseiller Eric Bédard ont démissionné de l'exécutif national alors que l'avocat Stéphane Jolicœur a abandonné la présidence de la Montérégie. La vice-présidente du Comité national des jeunes, Isabelle Bouchard, brigue la succession d'Eric Bédard, tandis que le président du comté de Verchères, Jean-François de la Chevrotière, devient président de la Montérégie.



Si vous trouvez que le jeu est rapide dans la LNH®, attendez de voir la technologie Internet super-rapide à l'adresse www.nortelnetworks.com/rapide

Si vous souhaitez accéder à l'Internet à la vitesse d'un lancer-frappé, vous voudrez connaître la nouvelle technologie des deux différents modems de Nortel Networks. Ils vous procurent une connexion 30 fois plus rapide que les modems 28.8K. Un des modems utilise votre ligne téléphonique et vous offre un accès à la vitesse de l'éclair. Un autre modèle passe par votre câble pour la télévision et vous relie en un clin d'œil. Vous apprécierez les téléchargements immédiats avec une connexion continue qui élimine les connexions à répétition, les signaux occupés et les recompositions. Pour en savoir plus, consultez le www.nortelnetworks.com/rapide aussi vite que vous le pouvez.

NORTEL NETWORKS
Ainsi communique le monde.



Nortel Networks est le commanditaire officiel du système de télécommunication de la LNH et de l'All-Star Game. Northern Telecom, Nortel Networks, le symbole graphique de Nortel Networks et le slogan publicitaire «Ainsi communique le monde» sont des marques de commerce de Northern Telecom. LNH et l'emblème de la LNH sont des marques de commerce de la Ligue Nationale de Hockey Ensayé. Tous droits réservés. All-Star et le logo de l'All-Star sont des marques de commerce de l'Association des joueurs de la Ligue Nationale de Hockey Ensayé.

Carrières & Professions

Maintenant publiées les samedis et les mercredis dans *Le Devoir*.

ANNONCEURS : Dénichez la perle rare en annonçant vos offres d'emploi dans *LE DEVOIR*. Publiées les samedis et mercredis, deux publications, un seul prix.

Délai de réservation : 14 heures, la journée précédant la publication.

LES CANDIDATS(ES) DE QUALITÉ LISENT LE DEVOIR.

Renseignements :
Christiane Legault, (514) 985-3316

spécial

Publié le samedi 13 mars 1999

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 5 mars 1999

Vacances jeunesse

• POLITIQUE •

EN BREF

Le budget Landry le 9 mars?

(Le Devoir) — Le ministre responsable de la réforme parlementaire, Jacques Brassard, évoque la possibilité que son collègue de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, dépose son budget aussi tôt que le 9 mars prochain, une semaine après la rentrée parlementaire à l'Assemblée nationale. M. Brassard a expliqué que le budget pourrait être déposé même si le débat suivant le discours inaugural du premier ministre Bouchard n'est pas terminé. Un tel dépôt hâtif du budget devancerait ainsi la présentation des crédits des différents ministères, qui devraient comprendre cette année des enveloppes dédiées aux ajustements salariaux des 400 000 employés de l'État. Le ministre Brassard a par ailleurs confirmé la date du 2 mars pour la reprise des travaux parlementaires. Il a ajouté qu'il y aurait bel et bien un vote secret pour l'élection du président de l'Assemblée nationale, qui aura lieu mardi à 14h. Le discours inaugural du premier ministre Bouchard aura lieu 24 heures plus tard, ouvrant ainsi la première session de la 36^e législature de l'Assemblée nationale.

Chevrette ira en commission parlementaire

(Le Devoir) — Le ministre des Transports, Guy Chevrette, confirme la tenue d'une commission parlementaire qui sera convoquée au printemps lors de la rentrée de l'Assemblée nationale. La consultation publique portera sur quatre des préoccupations du nouveau responsable des Transports: la photo-radar, les patins à roues alignées, le port du casque pour les cyclistes et le virage à droite aux feux rouges. M. Chevrette dit vouloir recueillir l'avis des groupes et du public sur ces questions de sécurité routière. «On verra qui dit vrai, on verra la nature des propositions et on prendra nos décisions après», a-t-il dit hier.

Manning sera candidat

Calgary (PC) — Après avoir longtemps esquivé la question, le leader réformiste Preston Manning se dit maintenant prêt à diriger les destinées d'un futur parti d'union de la droite. «Oui, c'est mon intention», a répondu M. Manning aux journalistes après avoir participé à une tribune téléphonique à la radio, à Calgary. «Je suis prêt à le diriger.» Jusqu'à présent, M. Manning s'était borné à dire qu'il aimerait diriger le parti proposé. Le parti dont il sollicitera la direction, et qui n'a encore aucun nom ni mandat, serait un nouveau parti de droite formé de membres du Parti réformiste et de conservateurs déçus souhaitant conjuguer leurs efforts pour défaire le gouvernement libéral aux prochaines élections. Il pourrait être fondé dès novembre. Le congrès à la direction aurait lieu au printemps suivant.

Des Kurdes restent emprisonnés

(PC) — La cour a refusé de remettre en liberté trois des quatre Kurdes qui ont participé vendredi dernier à une émeute devant le consulat israélien à Montréal. Accusés d'avoir participé à une émeute, de possession d'armes et de matières incendiaires ainsi que de complot, ils demeureront derrière les barreaux jusqu'à la tenue de leur procès parce qu'ils sont jugés dangereux pour la sécurité du public, et pour éviter de miner la confiance envers la justice. Un quatrième Kurde est accusé de voies de fait contre deux policiers, d'introduction et d'avoir participé à une émeute. Il a pu recouvrer sa liberté provisoire, parce que les preuves contre lui ne sont pas suffisantes. Les quatre hommes vont revenir devant le tribunal le 15 mars. Après la comparution d'hier, les policiers ont arrêté deux autres Kurdes à la sortie de la salle d'audience.

Moins de temps passé à l'hôpital

Ottawa (PC) — Pour la 10^e année consécutive, les Canadiens ont passé moins de temps dans les hôpitaux, en 1996-97, faisait savoir Statistique Canada, hier. Selon l'organisme fédéral, le taux de départs de l'hôpital, qui donne une mesure de l'utilisation des services hospitaliers, a chuté de 6% en 1996-97, tombant à son niveau le plus bas depuis 1961. Il y a ainsi eu 10 523 départs par tranche de 100 000 habitants, un chiffre nettement inférieur à celui de 16 802 enregistré en 1973. Les patients ont également passé moins de nuits à l'hôpital. Selon l'organisme fédéral, la baisse du taux de départs de l'hôpital tient à plusieurs facteurs, notamment le recours plus fréquent aux services de consultation externes et à la chirurgie d'un jour, le mouvement des services hospitaliers vers les services communautaires, l'importance croissante accordée à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie, de même que la découverte de nouveaux produits pharmaceutiques.

Pettigrew s'indigne de la campagne publicitaire de Québec

PRESSE CANADIENNE

Beauport — Le ministre canadien Pierre Pettigrew trouve «épouvantable» la campagne de publicité du gouvernement Bouchard sur le budget fédéral parce qu'elle joue «sur les peurs et les émotions» et cache 80% de la vérité aux citoyens.

C'est ce qu'a indiqué le ministre fédéral au Développement des ressources humaines, hier, lors de son passage à Beauport, près de Québec, pour accorder 1,8 million à des projets en santé et donner plus de «visibilité» aux initiatives d'Ottawa.

«Ce que je trouve indécent, c'est quand je vois des publicités extrêmement partielles qui jouent sur les peurs et les émotions», a commenté M. Pettigrew au sujet de l'offensive médiatique du gouvernement québécois. «Honnêtement, je trouve ça assez horrible.»

«Je trouve assez surprenant qu'on en soit rendu là dans le débat public, au Québec. Il doit y avoir du désespoir quelque part. De jouer sur les peurs et les émotions avec des gros sacs de sang rouge, allusion à la première vague de publicité de Québec, soutenant que l'Ontario recevrait cinq fois plus d'argent que le Québec pour la santé, j'ai trouvé ça assez brutal.»

La réplique publicitaire du gouvernement canadien «donne toute l'histoire» et, plus modeste, elle se cantonne dans les pages financières des journaux, ce qui rend l'opération moins dispendieuse, a-t-il dit.

«Chaque année, à la grandeur du Canada, pas uniquement au Québec, nous expliquons le budget du gouvernement», a-t-il ajouté, sans mentionner qu'Ottawa consacre, cette année, cinq fois plus d'argent à l'opération.

Dumont déplore l'attitude d'Ottawa et de Québec

Quant au chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, il s'est indigné hier devant l'attitude des gouvernements fédéral et québécois, qui ont entrepris un «ping-pong» publicitaire sur le dernier budget Martin «au mépris des contribuables qui paient la note en bout de ligne».

«On a beau dire que ça coûte juste 320 000 \$ au Québec et plus du double à Ottawa, a expliqué M. Dumont, je suis convaincu que cet argent aurait vraiment pu servir à d'autre chose de plus utile, comme maintenir ouverte une douzaine d'écoles, dont on a annoncé la fermeture pour un manque à gagner dans certains cas d'à peine 20 000 \$.»

M. Dumont a par ailleurs souligné que cette bataille entre les deux niveaux de gouvernement autour du dernier budget Martin ne sert à personne et surtout pas à ceux qui en font les frais. Il voit par ailleurs dans «cette attitude enfantine» une forme de manipulation malsaine de l'information. «Pour moi, dans ces situations-là, a-t-il dit, l'information doit se faire par les médias, par les journalistes et les analystes à l'intérieur d'un débat politique normal.»

«Comme électeur, a-t-il poursuivi, je préfère me forger ma propre opinion. Il n'appartient pas aux gouvernements de venir fouiller dans nos poches pour se payer des publicités enfantines afin de nous convaincre qu'ils ont raison. On assiste à une escalade, plus d'un côté on fait de la publicité, plus, de l'autre, on en rajoute pour se justifier. Ça n'a plus de fin. Dans la petite guerre qu'on voit dans les journaux ces jours-ci, a-t-il précisé, les deux gouvernements semblent oublier que l'argent servant à payer leurs publicités sort de la poche des mêmes contribuables.»

Un principe fondamental de la démocratie :

**1 PERSONNE
1 VOTE.**

Dans ANJOU, y a-t-il eu FRAUDE électorale ?

Pour les partisans de la carte d'électeur, voilà de quoi alimenter la discussion!

UN DOSSIER À SUIVRE AU

Téléjournal / Le Point

avec STÉPHAN BUREAU

SOYEZ-Y À **22h** EN SEMAINE



Radio-Canada Télévision

MODE POUR HOMME EN SOLDE CHEZ

GIORGIO EMPORIO

MONTRÉAL

50% A 70%

SUR TOUTE LA COLLECTION AUTOMNE/HIVER

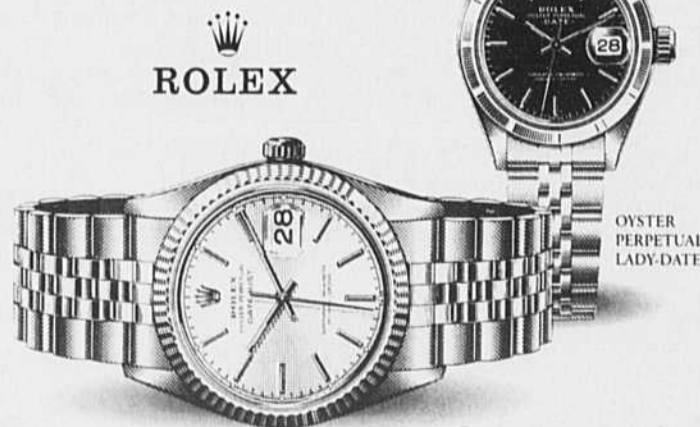
DOLCE&GABBANA VERSACE GIANFRANCO FERRE VERSUS MOSCHINO VERRI DONNA KARAN MUGLER AZZALI RUFFO

1455, rue Peel (coin de Maisonneuve) Tél.: (514) 282-0022



Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.



OYSTER PERPETUAL DATEJUST

OYSTER PERPETUAL LADY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

É D I T O R I A L

La leçon de démocratie

Le jugement de la Cour supérieure ordonnant l'arrêt des travaux de construction de la ligne de transport d'électricité Hertel-Des Cantons constitue une belle et grande leçon de droit et de démocratie. Il rappelle à l'ordre un gouvernement qui a trop souvent tendance à se croire investi d'un pouvoir impérial.

La crise de verglas n'était pas encore tout à fait terminée que le premier ministre Lucien Bouchard donnait suite sans hésiter à la demande d'Hydro-Québec d'entreprendre les travaux de conception et de construction de nouvelles lignes de transport d'électricité pour «boucler» les secteurs affectés par les pannes de janvier. L'urgence, disait-on, justifiait l'adoption par le conseil des ministres de décrets autorisant Hydro-Québec à se soustraire aux lois de l'Assemblée nationale sur la qualité de l'environnement, sur l'aménagement et sur la protection du territoire agricole.

Dans le jugement fouillé rendu cette semaine, madame la juge Jeannine M. Rousseau avoue qu'elle «n'est pas convaincue du bien-fondé» de l'argument d'une catastrophe appréhendée invoqué par le gouvernement, mais lui reconnaît le droit d'une telle appréciation. C'est plutôt par l'analyse détaillée des lois contournées qu'elle en vient à conclure que, urgence ou pas, le conseil des ministres ne pouvait outrepasser les obligations imposées à tous par l'Assemblée nationale.

Ainsi, en matière d'environnement, tout projet de l'envergure de ceux qui étaient projetés par Hydro-Québec aurait dû être soumis au processus d'évaluation environnementale et de consultation publique. De même, des avis de conformité faisant suite à une analyse sérieuse des projets étaient requis de la part de la Commission de protection du territoire agricole qui s'est pourtant satisfaite de donner son aval en moins de 24 heures et sans même connaître le tracé des lignes de transport.

Faute d'être en mesure de se conformer aux lois votées par l'Assemblée nationale, la cour informe le gouvernement qu'il aurait pu procéder par adoption d'une loi spéciale — ce qui avait été fait après l'inondation survenue au Saguenay —, ou encore en créant une «zone d'intervention spéciale», procédure d'exception qui nécessite tout au plus 15 jours de consultation et qui l'eût dispensé des formalités imposées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Depuis mardi, les travaux sont donc suspendus sur l'ensemble du tracé de la ligne dont seule la première phase était presque achevée. Voilà une victoire remarquable des citoyens du Val-Saint-François. Depuis des mois, ces citoyens ont fait preuve de courage et de détermination, mais aussi d'une forte dose de civisme. Ce qui est tout à leur honneur, eux qui ont été et qui sont encore victimes d'un comportement injuste et odieux de la part du gouvernement et d'Hydro-Québec. D'ailleurs, en commentaires à la fin du jugement, la cour reconnaît que la société d'Etat a utilisé la bonne vieille technique du «stordage de bras» pour amener des propriétaires récalcitrants à céder leurs droits sur les parcelles de terre où sont aujourd'hui érigés les pylônes.

Placé devant un jugement aussi dur et aussi solide en droit, que peut faire le gouvernement? Comme la cour le lui rappelle, il peut présenter un projet de loi d'exception devant l'Assemblée nationale. Ce qui aurait l'avantage de laisser Hydro-Québec poursuivre son plan de match sans trop de délais, mais qui susciterait du même coup un débat doublement houleux à l'Assemblée nationale à cause de l'aspect nécessairement rétroactif d'une telle loi et de l'impopularité même du projet de lignes de transport qui vient d'être bloqué.

Il pourrait aussi se contenter de porter la cause en appel, ce qu'il se peut-être tenté de faire pour gagner du temps, avec la quasi-certitude cependant de perdre au fond, étant donné la qualité du jugement de première instance.

Finalement, il pourrait, ou plutôt il devrait reprendre le processus démocratique depuis le début, respectant ainsi ses propres lois et les droits des citoyens concernés qui ont été lourdement bafoués.

Le contenu du jugement nous amène au passage à remettre en cause l'indépendance des organismes de contrôle créés pour appliquer les trois lois bafouées par le gouvernement. Comment comprendre, par exemple, que la Commission de protection du territoire agricole ait émis un avis favorable au projet sans même connaître le tracé proposé, tel que l'exige la loi? Comment se fait-il que le ministère de l'Environnement ait lui aussi produit un certificat d'autorisation sans avoir obtenu au préalable l'avis des municipalités concernées certifiant le projet conforme au schéma d'aménagement local, comme la loi l'exige? Qui donc prend les décisions à la tête de ces organisations censées nous protéger?

A l'évidence, c'est au bureau du premier ministre que se trouve la réponse, les présidents de ceci et de cela n'étant que des marionnettes. Voilà qui n'est guère rassurant, surtout quand on pense qu'une logique semblable pourrait aussi s'appliquer à d'autres organismes de contrôle tels la Commission d'accès à l'information ou le Curateur public.

Quelle que soit la décision prise par le gouvernement Bouchard à la suite du jugement de cette semaine, il est certain que les coûts du projet de construction de ces lignes de transport grimperont. Et que ce sont les contribuables et les clients d'Hydro-Québec qui paieront la note. La gaffe ayant été commise, elle doit être réparée. Si au moins ce gouvernement avait, dès le début, fait preuve d'un peu de bon sens! Mais non, il a succombé à l'envie de s'épargner les traces qui viennent inévitablement avec la vie démocratique.

Hydro-Québec lui aurait-elle fait miroiter la possibilité de profiter ainsi d'une conjoncture extraordinaire pour précipiter la construction d'une ligne de transport qui pourrait servir éventuellement à l'exportation d'énergie vers la Nouvelle-Angleterre? Difficile de nos jours de construire une telle ligne en territoire habité, sauf après une crise de verglas ou une inondation...

Autre chose: en adoptant l'an dernier le plan stratégique proposé par la société d'Etat, le gouvernement Bouchard a choisi de balancer par-dessus bord le consensus auquel étaient parvenus les acteurs du monde de l'énergie quelques années plus tôt. Désormais, Hydro-Québec deviendrait par tous les moyens une machine à générer des profits pour l'Etat.

En soi, il n'y a là rien de répréhensible, du moins tant que l'on n'oublie pas les autres objectifs que sont la sécurité de l'approvisionnement, le développement économique et la protection de l'environnement. Or, depuis quatre ans, le gouvernement du Parti québécois a détruit petit à petit et sans scrupules certains acquis des vingt dernières années en cette matière. C'est donc pour éviter qu'il poursuive sur cette lancée qu'il faut revendiquer, avec les habitants du Val-Saint-François, que ce gouvernement respecte ses propres lois de protection du territoire et de l'environnement chaque fois qu'il entend permettre à Hydro-Québec ou à quelque autre grande société de construire de nouvelles installations.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur et rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Un tiède échaudé

Bien que j'aie toujours convenu que l'idée d'indépendance du Québec n'était pas en soi un sot projet, et qu'il pouvait même y avoir d'excellentes raisons de la faire, j'avoue néanmoins que je suis toujours demeuré assez tiède face à cette éventualité. Or je dois bien admettre qu'avec le dernier budget fédéral, j'ai l'impression fort claire que c'est, dans la spécificité québécoise, un véritable coup de bélier géant que l'on vient de donner. Geste agresseur sans précédent, si on excepte la Loi des mesures de guerre en 1970.

Et en cela, acte derechef quasi militaire. C'en est trop.

Le fédéralisme concerté, dont parle abondamment Stéphane Dion, est décidément une vue de l'esprit. Sinon un mensonge attesté. J'avais l'âge d'aller aux urnes en 1970, en 1980. En 1995 aussi...

J'ai passablement tergiversé dans ma «carrière» politique personnelle. J'ai plus d'une fois «annulé mon opinion», moins carrée que les options présentées. Mais dans les derniers jours, quelque chose a changé. A cassé.

M. Bouchard, redonnez-moi bientôt la chance de réparer mes erreurs. Pour mes petits-enfants...

Tiède, certes, mais pas de bois.
Louis-Émile Gélinas
Charlesbourg, 22 février 1999

La scène d'un viol banalisé

Nous désirons signifier notre indignation devant la scène de viol présentée dans l'émission *Omertà* du 15 février 1999. La réaction, ou plutôt l'absence de ré-

action de la part de Victoria, banalise ce viol et le transforme en acte de frustration justifiable et justifié.

Victoria est pourtant représentée comme une femme intelligente, sûre d'elle, autonome et capable de se défendre; de plus, elle a clairement fait comprendre à Nicky qu'elle n'était pas consentante (à moins que le mot «non» ait encore une fois perdu sa signification!).

Non seulement sa réaction ne cadre pas du tout avec son personnage (ni celle de Nicky, qui se définit lui-même comme un homme d'honneur), mais le message qui est transmis aux téléspectateurs est que le viol, lorsqu'il est perpétré par son mari ou son conjoint, est excusable s'il est commis pour se «défouler»!

Depuis des années, des campagnes ont été menées par les groupes de femmes pour sensibiliser la population au fait qu'un viol est inacceptable, qu'il soit commis par un étranger ou par son amoureux. Nous savons que les femmes sont beaucoup plus hésitantes à dénoncer un viol lorsqu'elles connaissent leur agresseur, et que la majorité des viols sont commis par ces derniers.

Comment justifier de présenter ce viol comme un acte normal (jamais le mot n'a même été prononcé!) entre deux personnes qui s'aiment et se respectent autant que ces deux personnages?

Cette émission est une des plus écoutées du réseau francophone; ses auteurs ont donc une responsabilité morale envers les téléspectateurs et cet épisode constitue soit une bévue monumentale, soit un acte délibéré d'objectification des femmes!

Diane Archambeault et 21 autres
signataires
Pointe-du-Lac, 21 février 1999

L'argent des Québécois détourné

J'ai été doublement outré en prenant connaissance de l'article de Robert Dutrisac dans *Le Devoir* du jeudi 18 février.

Déjà que je trouve inconcevable, à l'instar de Yves Michaud, que les grandes banques se jouent de la démocratie en versant d'importantes subventions aux partis politiques, pis encore, à un regroupement radical comme Alliance Québec, c'est du joli.

Double choc, j'apprenais dans le même article que mes taxes déjà lourdes, payées à la fédération canadienne, viennent elles aussi financer par centaines de milliers de dollars les activités de ce groupe que, même en son sein, les esprits tempérés ont délaissé après l'élection de William Johnson.

Que les Chrétien et Martin fassent des gorges chaudes envers le Québec au moment de l'annonce du budget, on commence à s'y faire, mais que ce gouvernement fédéral détourne mon argent et celui des Québécoises et des Québécois à des fins hautement partisans, ça suffit.

Personnellement, j'ai avisé ma banque et mon courtier en valeurs mobilières que j'attendais une réponse dans les 30 jours de la part des hautes autorités de leur institution, disant qu'elles ne financeraient plus Alliance Québec dans le futur.

J'espère que beaucoup d'autres agiront de même.
Paul - A. Lefebvre
Montréal, 19 février 1999

LIBRE OPINION

Des médecins prêts à servir

ADAMA RABY YOULA

Docteur en médecine, titulaire d'une maîtrise en administration de la santé et présidente de l'Association multiethnique des médecins diplômés hors Canada

Le 1^{er} février, le D^r Lamontagne, président du Collège des médecins du Québec, a fait à la presse des commentaires qui ont suscité mon intérêt et inspiré quelques réflexions.

Le discours officiel, comme une ritournelle, soutient qu'il n'existe pas de manque de médecins au Québec et que les urgences bondées et débordées ainsi que la lassitude et les mouvements d'exaspération du corps médical ne constituent rien d'autre que des épiphénomènes!

En bref, pour les autorités, retranchées derrière des chiffres et des statistiques, il n'y a pas de pénurie. Pourtant, en avril 1997, une étude scientifique rigoureuse, commanditée par ce même Collège des médecins, tirait la sonnette d'alarme et prévoyait que dès l'an 2000 (nous y sommes déjà!), l'offre de services médicaux sera inférieure à la demande et, pire encore, que cet écart ira en s'amplifiant jusqu'en 2015. Ce déséquilibre trouverait sa source dans l'association de plusieurs facteurs.

■ Une diminution draconienne du nombre d'étudiants admis en médecine, seulement 75 postes depuis trois ans. Si l'on considère que la durée moyenne de formation médicale varie entre sept et dix années selon la finalité (généraliste ou spécialiste), ce constat n'est guère rassurant vu la situation qui prévaut actuellement dans certains hôpitaux.

■ Le vieillissement des effectifs médicaux touchant plusieurs spécialités et, désormais, la médecine de famille, avec, comme corollaire, une diminution conséquente du nombre d'heures travaillées. En plus, les mesures incitatives à la retraite, instituées par le gouvernement, ont entraîné un départ massif et non prévisible par son ampleur de médecins.

■ La forte tendance à la féminisation du corps mé-

dical depuis 1980 a également une incidence sur le volume horaire de travail. Si l'arrivée appréciée de femmes de plus en plus nombreuses dans la profession a ramené plus d'humanisme dans l'approche du patient, il n'en demeure pas moins que les femmes consacrent moins d'heures à l'hôpital et privilégient la vie familiale.

■ Les mesures gouvernementales imposant des quotas sur les actes ainsi que les taux d'imposition fiscale ont également eu des répercussions négatives sur le nombre d'heures travaillées.

Si on ajoute à cela un environnement rendu extrêmement difficile et pénible (insuffisance de ressources humaines et matérielles) par les compressions budgétaires, le résultat est loin d'être reluisant.

En considérant le nombre de médecins par habitant, il ressort à première vue que nous sommes mieux pourvus que nos voisins. Nos décideurs se limitent à cette constatation. Mais qu'en est-il quand on se compare à des pays comme la France, la Suède ou l'Allemagne?

La population cliente des services médicaux est vieillissante; elle a donc besoin de plus de soins généraux et, aussi, spécialisés. L'offre proposée est dérisoire par rapport aux attentes et aux besoins de cette clientèle.

Cette situation insoutenable est dénoncée par les médecins et des menaces de démissions collectives sont rapportées régulièrement par les médias.

Pour remédier à cette pénurie, les autorités ont proposé enfin une augmentation des quotas d'admission dans les facultés de médecine, mais en attendant que cette relève destinée à combler l'écart puisse être opérationnelle, quelles sont les solutions envisagées immédiatement pour diminuer le déficit actuel en praticiens?

Des politiques plus circonstanciées que dynamiques sont mises en avant. A preuve: la rémunération mixte aux spécialistes, les ententes à chaud dans certains hôpitaux et les fameux fonds alloués

pour désengorger les urgences.

Dans la pratique, toutes ces initiatives ont une portée réduite et non durable, le problème reste entier et, n'en déplaise aux autorités, la pénurie est bien réelle. Comme le souligne si bien Agnès Gruda (*La Presse*, 6 février 1999), il faudrait plus de personnel, plus de ressources, d'autant plus que le recrutement est difficile.

J'ai l'honneur de représenter une association comptant une soixantaine de compétences valables, éprouvées, formées hors Canada. Nous ne cessons de clamer notre disponibilité. Pourquoi refuse-t-on de considérer, entre autres possibilités, notre offre de services? La qualité de nos formations et de nos expériences professionnelles n'est pas mise en doute selon le CMQ, alors pourquoi sommes-nous ignorés, occultés, exclus? Le CMQ se réfugie derrière les directives instaurées par le ministère de la Santé, malgré l'avis émis par la Cour supérieure lui donnant pleins pouvoirs dans le choix ou l'admission à la profession.

Nous ne prétendons pas être la solution, certes, mais une solution tout de même.

Nous sommes généralistes, pédiatres, radio-oncologues, chirurgiens, anesthésistes, psychiatres... toutes des spécialités pour lesquelles la demande existe au Québec.

Il suffirait d'une décision politique pour établir des règles réalistes et raisonnables afin d'accéder à la profession, par exemple des stages cliniques dont l'issue permettrait de valider notre pratique et faciliterait notre intégration dans le réseau de la santé.

Pourquoi nous imposer des examens-concours coûteux et interminables, instaurés pour nous dissuader? Pourquoi ne pas faire preuve de réalisme et d'ouverture et nous permettre de faire notre part?

Après tout, nous sommes Québécois et nous sommes prêts à prendre l'engagement de servir la population là où nos services seront requis.

IDÉES

La femme invisible

La place des femmes à la télé française a régressé de 6 % en dix ans

JULIE FORTIER
DENIS MONIÈRE

Science politique, Université de Montréal

Depuis deux décennies, les mouvements féministes ont réclamé l'application du principe de l'égalité des hommes et des femmes dans toutes les sphères d'activité. Tant bien que mal, les institutions ont tenté de répondre à cette demande d'égalité, certaines allant jusqu'à appliquer des règles de discrimination positive pour améliorer la condition féminine.

Si les femmes ont réussi à améliorer leur situation dans la vie économique et sociale, les résistances furent plus fortes dans la vie politique. Les partis s'ouvrirent aux femmes mais ne leur accordèrent pas de statut préférentiel. La présence des femmes dans les assemblées parlementaires et les instances gouvernementales a certes progressé, mais cette progression est plus lente que dans d'autres secteurs d'activité.

Les médias, pour leur part, s'adaptèrent rapidement à cette demande sociale en cherchant à donner une plus grande place aux femmes dans les postes de visibilité. La Société Radio-Canada a même émis une directive spécifique afin d'assurer la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans ses émissions: «Les lignes directrices ont comme objectif d'assurer la représentation équilibrée des personnes des deux sexes dans les émissions et les annonces publicitaires diffusées à l'antenne de Radio-Canada.»

On précise que cette répartition équilibrée est entendue dans le sens du maintien d'un équilibre dans les points de vue sollicités chez les femmes et chez les hommes qui s'expriment sur les questions d'intérêt public et par la répartition équilibrée dans l'utilisation des voix hors champ féminines et masculines.

Ces objectifs se retrouvent-ils dans le monde réel? Quelle est la représentation des femmes aux informations télévisées? La visibilité des femmes s'est-elle améliorée depuis dix ans? Pour répondre à ces questions, nous avons analysé 83 bulletins de fin de soirée diffusés par la SRC, TVA et la CBC entre le 2 mars et le 26 juin 1998. Nous avons analysé 2673 nouvelles et recensé toutes les interventions des locutrices.

Le personnel des chaînes

Depuis dix ans, il y a eu féminisation du personnel des chaînes. Ainsi, aux trois chaînes, on retrouve habituellement un présentateur masculin et un féminin, le premier tenant la barre du téléjournal les jours de semaine, la deuxième en fin de semaine. Le taux de féminisation s'est nettement accru chez les journalistes. A la SRC, on retrouve presque une situation d'égalité entre les hommes et les femmes, ces dernières ayant effectué 45,3 % des reportages de notre corpus; la chaîne privée TVA suit de près avec 42,8 % et CBC ferme la marche avec seulement 37,6 %. Si on compare ces résultats à ceux de 1988, on doit constater que la visibilité des femmes journalistes s'est améliorée aux chaînes françaises et encore plus à la chaîne anglaise

puisante, dix ans auparavant, elles n'étaient présentes que dans 39 % des reportages en français et dans 28 % des reportages en anglais.

Ces données globales doivent toutefois être ventilées selon les types de sujets traités dans les reportages. Ainsi, on observe qu'à la SRC, les journalistes femmes sont sous-utilisées dans les nouvelles politiques (33 % des reportages), sont plus présentes dans les nouvelles économiques et sociales (46,6 %) et sont surreprésentées dans la couverture des faits divers (59,5 %) et de l'actualité internationale (58,5 %). A TVA, les femmes sont à la fois surreprésentées dans l'actualité internationale (55 % des reportages) mais elles sont sous-représentées dans les nouvelles de faits divers (35,1 %). A la CBC, les femmes sont sous-représentées dans les nouvelles internationales (30 %) et dans les nouvelles politiques (36,3 %); elles sont plus utilisées pour couvrir les nouvelles socioéconomiques (43,6 %) et les faits divers (43,2 %).

Le choix des locutrices

Comment le principe de l'équité se traduit-il dans le choix des locuteurs? La croissance du nombre de femmes journalistes a-t-elle un effet d'entraînement sur l'ouverture de l'espace public aux femmes? Quelle est la visibilité accordée aux femmes dans le contenu des bulletins de nouvelles?

La chaîne privée surpasse légèrement les deux chaînes publiques dans la visibilité accordée aux locutrices féminines. Ce résultat est paradoxal dans la mesure où les chaînes publiques ont un mandat spécifique à cet égard. Par ailleurs, la visibilité des femmes a régressé de six points de pourcentage sur les chaînes françaises puisqu'en 1988, 27 % des personnes interviewées dans les nouvelles télévisées françaises étaient des femmes alors que cette proportion n'est plus que de 21 % en 1998. A la chaîne anglaise, cette proportion n'a presque pas bougé, passant de 21 à 22 %.

La catégorie de locutrices qui a la plus faible représentation est celle des femmes politiques aux chaînes françaises, alors qu'à la chaîne anglaise, les politiciennes sont, avec les femmes d'affaires, les deux catégories les moins visibles. La proportion de politiciennes interviewées est nettement inférieure à leur représentation à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale, où il y avait, au moment de l'étude, 18 % de femmes députées, et à leur représentation dans les cabinets, où elles formaient 19 % du cabinet fédéral et 23 % du cabinet québécois. Ce décalage s'explique par le fait que les femmes ministres occupent des fonctions ministérielles jugées moins stratégiques que les hommes. On sollicite aussi peu l'avis des femmes à titre d'expertes, de moins aux deux chaînes publiques.

Le ressort de cette compilation qu'on sollicite le point de vue des femmes surtout à titre de citoyennes, et beaucoup moins à titre de personnes qui font l'événement. Les modèles de réussite sociale ou d'influence dans les domaines de la politique, de l'économie et de la société sont toujours massivement masculins. Même s'il y a eu un accroissement des femmes dans les salles de nouvelles, ceci n'a pas eu pour effet d'améliorer la visibilité des femmes dans le contenu de l'information. Si les médias sont le reflet de la position sociale qu'occupent les femmes au Canada, on doit conclure de cette analyse qu'il y a encore place à l'amélioration du statut de la femme.



Graham Fraser

Les risques de Preston Manning

En attendant la conférence finale de Preston Manning à la fin du congrès de l'Alternative unie à Ottawa, j'ai aperçu un vieux néo-démocrate, un vétéran des batailles d'antan de la gauche. Je lui ai demandé ce qu'il pensait de ce rassemblement de la droite.

«Je n'ai jamais vu Preston Manning en personne; il est beaucoup plus intelligent que je le pensais, m'a-t-il dit. Et en plus, il est courageux. Les politiciens traditionnels n'avaient jamais leurs échecs; il l'a fait. Et ils ne prennent jamais de risques; nous, de la gauche, ne prenons jamais de risques. Lui, il prend un risque énorme.»

En effet, Preston Manning a réalisé quelque chose de considérable en menant un parti de zéro à soixante députés en dix ans et en devenant chef de l'opposition. Maintenant, il mène son cheval à l'abattoir, et il le tue, comme ça.

En plus de la transformation du vieux parti CCF (Intra-dépendable Co-operative Commonwealth Federation) en Nouveau Parti démocratique en 1961, une autre comparaison s'impose ici, soit la décision de Pierre Bourgault de saborder le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) afin que ses membres adhèrent au Parti québécois de René Lévesque.

Toute comparaison est nécessairement boiteuse, mais dans toute évaluation de cette opération visant à créer un nouveau parti, il ne faut pas oublier le sens froid de l'analyse du fondateur du Reform Party, qui met fin à sa création pour en lancer une autre. C'est un réflexe d'entrepreneur qui, en effet, est peu commun dans le monde prudent et sans risque des politiciens.

Le calcul est arithmétique, et non sans arrogance. Il présume que tous les électeurs conservateurs détestent les libéraux. Donc, en se livrant à une simple addition, on compte 39 victoires de la droite unie en Ontario aux dépens des libéraux, ce qui aurait empêché Jean Chrétien de reprendre le pouvoir. Sauf que... il y a des sondages qui indiquent clairement qu'en Ontario, pour le moins, le deuxième choix des votants progressistes-conservateurs se portait, de façon éclatante, sur les libéraux, non pas sur les réformistes.

C'est une donnée qui explique la vague de modération forcée qui a dominé le congrès tenu la fin de semaine dernière. Personne ne voulait s'enfermer dans les fleurs du tapis idéologique du messianisme intégriste du Reform Party.

Mais comment expliquer les applaudissements qui ont accueilli Jean Allaire et Rodrigue Biron? On pourrait y trouver de l'opportunisme, de l'hypocrisie ou de la naïveté, c'est selon. Mais en y réfléchissant bien, j'ai trouvé deux autres facteurs.

D'abord, il y a le vieux cliché moyen-oriental selon lequel l'ennemi de mon ennemi est mon ami. Il y avait là un auditoire prêt à applaudir à n'importe quelle dénonciation du gouvernement libéral, de la part de n'importe qui et sur quelque mode que ce soit.

Mais il peut y avoir un fondement plus solide. L'un après l'autre, MM. Allaire et Biron ont attaqué le rattachement de la Constitution en 1981, soit directement, soit indirectement. M. Allaire a louangé le Reform Party pour avoir soumis «quelques propositions rétablissant en bonne partie la prépondérance de la Constitution de 1867, loi suprême du pays». M. Biron a dénoncé le fait que «le contrat que nous avons signé avec toutes les autres provinces [en 1867] a été rapatrié, modifié et non respecté, et cela, toujours sans l'accord de l'Assemblée nationale du Québec».

Les délégués, eux, ont dénoncé l'activisme des juges et réclamé la souveraineté du Parlement.

Ce n'est que plus tard que j'ai constaté le lien profond entre ces individualistes de la droite canadienne et ces nationalistes québécois, qui récusent la légitimité de la Charte des droits et libertés, enclavée dans la Constitution de 1982.

Il est remarquable que les conservateurs de l'Ouest et de l'Ontario aient appris l'importance capitale d'une politesse élémentaire à l'égard du fait français au Canada. Il est admirable que ces gens-là — qui, comme l'a dit un John Crosbie furieux, ont quitté le Parti progressiste-conservateur à cause de son ouverture à l'endroit du Québec — se résignent à la réalité linguistique du pays.

C'était même tout à fait valable qu'ils se mettent au fait de la position des nationalistes québécois de la bouche de nationalistes québécois plutôt que de la part de Jean Chrétien ou de Stéphane Dion. Bravo pour l'éducation permanente.

Mais qu'on ne se leurre pas, ni au Québec ni dans l'Ouest.

Pour le meilleur et pour le pire, il y a au Canada anglais un attachement féroce à la Charte. Très vite, ce document de 1982 est devenu un élément important de l'identité nationale.

La Constitution a été rapatriée parce que sept premiers ministres provinciaux avaient cédé à Pierre Trudeau, parce qu'ils n'osaient pas se battre contre une charte avec René Lévesque lors d'un référendum. L'Accord du lac Meech est mort parce qu'un grand nombre de Canadiens hors Québec ont cru (à tort, à mon avis, mais sincèrement) que la Charte serait menacée. L'Accord de Charlottetown a subi le même sort.

Si la droite canadienne a compris qu'une pensée et une campagne anti-québécoise sont fatales, tant mieux. Mais si elle croit qu'il y a une majorité de Canadiens qui croient que la Charte est illégitime, ils font une erreur de calcul magistrale. Ce faisant, ils préparent un cadeau de grand poids aux libéraux.

gfraser@globeandmail.ca



Michèle Jean, de RDI



Sophie Thibault, de TVA



Éloïse Ayotte, de TQS

Les besoins sont au Québec, l'argent est à Ottawa — Bernard Landry

BERNARD LANDRY

Vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances du Québec.

La réaction du gouvernement du Québec au dernier budget fédéral a suscité plusieurs éditoriaux et commentaires. Il m'apparaît important de porter à l'attention des Québécois certaines informations qui permettront d'éclairer sous un jour nouveau les décisions annoncées par le gouvernement fédéral dans son budget du 16 février.

En santé: 8 % des nouveaux fonds fédéraux

D'abord, quelques faits. M. Martin a annoncé la semaine dernière que le gouvernement fédéral consacrerait des fonds additionnels à la santé. En même temps, il a annoncé sans préavis une modification de la formule utilisée pour répartir, entre les provinces, l'ensemble des fonds versés pour la santé, l'éducation postsecondaire et l'aide sociale. Résultat du changement de formule: le Québec perdra 333 millions de dollars en 1999-2000, de sorte qu'il n'obtiendra que 150 millions de dollars des nouveaux fonds ajoutés par le gouvernement fédéral en santé, soit 20 \$ par habitant, comparativement à 950 millions de dollars pour l'Ontario (82 \$ par habitant).

Au total, au cours des cinq prochaines années, le Québec obtiendra à peine un peu plus de 8 % des 11,5 milliards de dollars additionnels que le gouvernement fédéral injectera dans la santé. C'est une situation inacceptable, surtout si l'on tient compte des pressions répétées dans les transferts fédéraux depuis le début des années 80, qui privent le Québec, année après année, de montants substantiels, dont 4,3 milliards de dollars cette année.

L'un des arguments invoqués par le gouvernement fédéral pour modifier sans préavis la formule de répartition entre les provinces est qu'une répartition sur la base de la population est plus équitable. D'abord, il est important de souligner que les transferts à l'égard de la santé et de l'enseignement postsecondaire sont déjà, depuis 1977, répartis entre les provinces sur la base de leur population. Seuls les transferts à l'égard de l'aide sociale ne l'étaient pas. Le fait de ne plus compenser le Québec pour ses besoins plus importants que d'autres provinces en aide sociale, c'est ça, l'injustice du budget Martin.

Une seconde raison invoquée par le fédéral pour pénaliser le Québec est le plafond imposé en 1990 par le gouvernement fédéral sur la croissance des transferts versés aux trois provinces les mieux nanties, soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ce qu'on omet de nous dire, c'est que depuis la fin des années 80, le Québec a subi lui aussi les effets d'un autre plafond, celui-là imposé à la péréquation. Le Québec a été privé de 1,8 milliard de dollars de transferts en raison de ce plafond. [...]

Lors de son budget de mars 1996, M. Martin avait décidé d'adopter une formule de répartition du Transfert social (TCSPS) qui ne reposait que partiellement sur le critère de la population. Cette décision a été concrétisée par l'adoption de la loi C-31 par la Chambre des communes, le 20 juin 1996, qui fixait la méthode de répartition des transferts au titre du TCSPS entre les provinces pour la période 1997-98 à 2002-03. Elle stipulait que la pondération accordée à la population allait s'accroître, pour passer de 10 % en 1998-99 à 50 % en 2002-03.

Depuis lors, le gouvernement fédéral n'a jamais indiqué qu'il avait l'intention de revenir sur sa décision de 1996, et ce, jusqu'au budget de mardi dernier. De plus, contrairement à ce que certains prétendent, il n'y a jamais eu de consensus des provinces demandant une formule de répartition basée uniquement sur la population.

Dans sa lettre au premier ministre du Québec parue dans *Le Devoir* du 24 février dernier, Stéphane Dion affirme que lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances du 15 juin dernier, «les ministres des Finances des provinces, à l'exception de celui de votre gouvernement, ont remis au ministre Martin un document qui lui demandait d'égaliser le Transfert social canadien à une base per capita si la péréquation pouvait être bonifiée de façon concomitante».

Cette affirmation appelle deux commentaires. ■ D'abord, en plus du Québec, deux provinces, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, se sont prononcées contre cette proposition. Il n'y a donc pas eu de consensus des provinces à cet égard.

■ Par ailleurs, M. Dion dit lui-même que les provinces demandaient de bonifier de «façon concomitante» le programme de péréquation. Le budget Martin du 16 février n'a rien fait de tel.

En fait, le consensus des provinces, il s'est exprimé dans la lettre signée par tous les premiers ministres des provinces et envoyée au premier ministre du Canada le 22 janvier dernier: «Les premiers ministres des provinces et les chefs de gouvernement des Territoires ont discuté avec vous et entre eux de l'importance que revêt pour les Canadiens le fait que le gouvernement fédéral rétablisse en totalité, à l'intérieur d'un laps de temps raisonnable et par l'intermédiaire des arrangements existants en vertu du Transfert canadien en santé et programmes sociaux, les diminutions qu'il a effectuées dans ses transferts au cours des dernières années.» Les «arrangements existants», cela désigne la formule que M. Martin a fait adopter par le Parlement en 1996 et qui devait s'appliquer jusqu'en 2002-03.

Pourtant, dans son budget du 16 février, le gouvernement fédéral a fait fi de la lettre des premiers ministres provinciaux du 22 janvier. Il a décidé de renier la formule adoptée par la Chambre des communes en 1996 et d'amener la pondération de la population à 70 % en 1999-2000 (plutôt que 20 %, tel qu'inscrit dans la loi de 1996), 75 % en 2000-01 (plutôt que 30 %) et 100 % en 2001-02 (plutôt que 40 %).

Cette modification de la formule de répartition [...] fera

perdre au Québec, selon les documents fédéraux, plus de 1,6 milliard sur la période 1999-2000 à 2003-04. [...]

Et que doit-on penser du geste du gouvernement fédéral qui renie l'engagement qu'il a pris, il y a quelques semaines, de consulter les gouvernements des provinces «au moins un an avant de renouveler ou de modifier de manière importante le financement des transferts sociaux existants aux provinces...»?

La péréquation

Le gouvernement fédéral a fait grand cas du fait qu'il verserait au Québec un paiement exceptionnel de 1,4 milliard de dollars de péréquation d'ici la fin de la présente année financière. Il faut bien réaliser que ce montant ne découle pas de quelconques bonifications apportées au programme de péréquation. Il découle du fonctionnement normal du programme en vertu duquel la valeur des paiements aux provinces est révisée périodiquement en fonction des données disponibles sur la capacité fiscale des provinces.

Ce genre d'ajustements peut jouer dans les deux sens, comme ce fut le cas en octobre 1994, alors que le gouvernement fédéral avait informé le Québec que les paiements de transfert qui lui étaient destinés seraient réduits de 544 millions de dollars en 1994-95. [...]

De plus, on ne peut que prendre avec un grain de sel l'affirmation fédérale selon laquelle le Québec recevra 34 % des nouveaux transferts aux provinces. En effet, ce pourcentage est obtenu en additionnant les ajustements effectués à la péréquation des trois dernières années et ce que le gouvernement fédéral prévoit que le Québec va recevoir en transferts au cours des cinq prochaines années. Or rien ne garantit aux Québécois qu'ils recevront tout cet argent, et ce, même si M. Martin l'inscrivait dans une loi. Car on a vu au moment du budget de la semaine dernière comment le gouvernement fédéral ne respecte pas ses engagements, même ceux inscrits dans une loi.

Bien moins que notre part de population

Il y a un dernier sujet que je désire aborder. C'est celui de la part des dépenses fédérales dites «structurantes» effectuées au Québec. [...] Est-il normal que, selon les données de Statistique Canada, le Québec ne reçoive que 19,7 % des dépenses courantes en biens et services du gouvernement fédéral; 18 % des subventions fédérales aux entreprises; 18,5 % des immobilisations et investissements du gouvernement fédéral? Est-il normal que seulement 14 % des dépenses fédérales de recherche et développement en laboratoire se fassent au Québec et que le Québec ne dispose que de 16 % des laboratoires fédéraux et de 13 % du personnel fédéral en science et technologie?

Il est assez étonnant que certains nous aient critiqués et accusés de faire du théâtre et de la «propagande partisane» alors que nous concitoyens ont droit à une information complète sur ce que signifie réellement le budget fédéral pour le Québec.

Je trouve également regrettable que dès que nous élevons la voix pour dénoncer une injustice faite au Québec, on nous accuse d'agir ainsi pour faire mousser l'option souverainiste. Ne comptez pas sur nous pour accepter un traitement injuste envers le Québec.



Bernard Landry

ARCHIVES LE DEVOIR

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉTUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

haussés les frais de cette catégorie d'étudiants à 416 \$.)

Ces frais ne sont pas compris dans le gel des frais de scolarité imposé par le gouvernement du Québec aux universités. D'ailleurs, le gouvernement ne verse aucune subvention pour les étudiants en rédaction qui, plaident les universités, coûtent tout de même des sous aux institutions.

Et par les temps qui courent, aucune université ne fait de cadeau. En fait, les institutions d'enseignement supérieur sont étouffées par les compressions gouvernementales et cherchent par tous les moyens à renflouer leurs coffres.

L'Université de Sherbrooke, qui a 1200 étudiants en rédaction de thèse ou de maîtrise, compte récolter 900 000 \$ à partir de l'été 2000. À Laval, quelque 1740 étudiants sont dans une situation similaire. Les économies à venir dépasseront éventuellement le million.

Certaines universités, refusant de tout voir en signe de dollars, affirment également qu'en augmentant les frais de scolarité, elles inciteront les étudiants à terminer plus rapidement. «Une telle mesure incitera les étudiants à finir plus tôt», estime le porte-parole de l'Université Laval, Alain Lavigne.

Les étudiants, eux, voient les choses d'un autre œil. À l'Université Laval, Stéphane Jacques, président de l'Association des étudiants inscrits aux cycles supérieurs, fait valoir que la réduction de la durée des études ne saurait être une fin en soi. Il s'inquiète au contraire de la «précipitation accrue de la situation des étudiants», qui pourraient payer entre 100 \$ et 2500 \$ de plus pour avoir leur diplôme. L'étudiant juge enfin que cette décision est une «rupture de la promesse du gel des frais de scolarité», promesse faite par le gouvernement pendant la campagne électorale de novembre et qui irrite les universités au plus haut point.

Les hausses touchent les étudiants qui ont leur scolarité de maîtrise ou de doctorat et qui rédigent leur thèse ou leur mémoire. Ceux qui sont inscrits à un programme régulier continuent de payer les frais de scolarité réguliers. Les frais de ceux qui sont en rédaction se rapprocheront des frais réguliers.

À l'Université de Sherbrooke, où le projet ne fut dévoilé qu'après son adoption par le conseil d'administration de l'institution, lundi, les étudiants trouvent la pilule amère. «Nous trouvons cela inacceptable. Il s'agit d'une hausse incroyable, et dire que Québec avait promis un gel», commente Martin Richter, président du Regroupement des étudiants en maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke. L'étudiant n'est pas certain que les nouveaux frais fouetteront l'ardeur des plus lents. «Les étudiants pourraient être tentés au contraire d'arrêter leurs études plus tôt», s'appuie Martin Richter.

Le conseil d'administration de la Fédération étudiante universitaire du Québec se penchera sur cette question au cours du week-end. Mais déjà, dans ses rangs, certains font valoir que cette hausse frappe les étudiants au moment où ils sont isolés et sont souvent tentés de tout lâcher. C'est aussi à ce moment qu'ils reçoivent une belle petite note du gouvernement leur rappelant qu'ils doivent 13 000 ou 15 000 \$ à l'État.

Les étudiants se demandent aussi comment les universités peuvent justifier des frais aussi élevés envers une clientèle qui travaille le plus souvent à la maison et qui, tout en utilisant les services de la bibliothèque, n'est pas en contact permanent avec l'institution.

À cela, le porte-parole de l'Université de Montréal fait valoir que l'étudiant qui est en rédaction bénéficie de tout le soutien existant. «Lorsque tu as beaucoup d'avantages, l'incitation pour terminer ses études n'est peut-être pas aussi forte», souligne Bernard Motulsky. Ce dernier croit plus ou moins à l'étudiant ne gardant qu'un lien ténu avec l'université. Il voit plutôt des jeunes qui recourent à leurs professeurs, qui utilisent les laboratoires et les bibliothèques ou encore les services sportifs de l'institution.

L'Université de Montréal n'a pas encore pris de décision mais a confirmé hier qu'elle envisageait sérieusement la possibilité d'augmenter ses frais aux cycles supérieurs.

En fait, le préambule de la résolution que le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a adoptée lundi souligne que l'Université de Sherbrooke se joint à l'Université Laval et à l'Université de Montréal en s'engageant dans cette voie. Les étudiants ne sont pas édifiés de ce qu'ils appellent un «cartel».

«Nous nous alignons les uns sur les autres», résume le porte-parole de l'Université de Sherbrooke. À cet endroit, on ne fait aucun mystère des motifs ayant conduit à la hausse des frais de scolarité: «L'idée, c'est de récolter de l'argent parce que le gouvernement nous serre la vis», note Gilles Pellole.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

Le fossé entre les pauvres et les riches continue de se creuser

Une vingtaine d'experts sonnent l'alarme

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le fossé entre les riches et les pauvres prend des proportions alarmantes et Ottawa devrait faire davantage pour ralentir la tendance, ont affirmé hier une vingtaine d'experts après étude du niveau de vie des Canadiens.

La plupart ont dénoncé les libéraux fédéraux, en particulier le ministre des Finances, Paul Martin, en soutenant qu'il se souciait peu du fait que les pauvres prenaient de plus en plus de retard sur les riches au pays.

«Beaucoup de gens sont dans le besoin et les inégalités se font de plus en plus nombreuses», a déclaré Bruce Campbell, président du Centre canadien de politiques alternatives. On pourrait faire beaucoup si la volonté politique était là.

Ottawa devrait prendre des mesures pour réduire encore plus les taux d'intérêt et réinvestir dans les infrastructures publiques pour créer de l'emploi, a suggéré M. Campbell, ajoutant que des programmes sociaux comme l'assurance-emploi devraient être renforcés et l'accès à l'éducation, facilité.

Armine Yalnizyan, une consultante en politique économique et sociale du Centre pour la justice sociale, affirme avoir détecté un préjugé croissant à l'endroit des pauvres.

Maintenant que le «dragon déficit» a été tué, l'argent devrait être réinvesti pour l'aide à l'enfance et d'autres programmes qui pourraient bénéficier à la population, a-t-elle soutenu.

Malheureusement, la population a envie de réductions d'impôts ou demande qu'on réinvestisse dans la santé, a ajouté Mme Yalnizyan, qualifiant cette situation de «culture d'espoir».

Jadis conseiller du premier ministre Lester B. Pearson et auteur du livre *Social Policy 2000: An Agenda*, Tom Kent a qualifié de «piétrement minuscules» les déductions fédérales qui visent à aider les parents à élever leurs enfants. Il faudrait pratiquement quadrupler ces montants, a-t-il dit.

Selon lui, les programmes d'éducation pour les jeunes enfants devraient être ouverts à tous les parents et l'assurance-maladie devrait être étendue aux médicaments et aux suppléments vitaminiques pour les enfants.

M. Kent s'en est pris directement au ministre Paul Martin. «Ce qu'il y a de plus grave, ce n'est pas ce qu'a fait Paul Martin, mais ce qu'il n'a pas fait. Depuis six ans qu'il est ministre des Finances, il n'a pratiquement rien fait pour modifier un système d'impôt qui a désespérément besoin d'être réformé.»

APPEL

SUITE DE LA PAGE 1

démantèlement des travaux déjà entamés. Les libéraux, pour leur part, vont dans le sens du jugement et demandent que le gouvernement prouve la nécessité de la nouvelle ligne en se soumettant au processus normalement suivi pour de tels projets.

Quant à lui, le ministre des Ressources naturelles, responsable du dossier d'Hydro-Québec, Jacques Brassard, ne regrette rien dans le dossier de la ligne Hertel-Des Cantons. Les décrets ministériels approuvés l'an dernier étaient justifiés, maintient-il encore aujourd'hui.

«Je suis toujours convaincu qu'on avait raison d'invoquer l'urgence. Un pareil jugement a des conséquences qu'on se devra d'examiner.» Il a expliqué que les autres éléments du plan stratégique d'Hydro-Québec n'étaient pas remis en cause en raison du jugement de mardi.

Divers ministères, Ressources naturelles, Environnement et Justice, étudient le jugement de la Cour supérieure. Ce n'est qu'après cette analyse que le conseil des ministres statuera sur la question, à savoir notamment si le gouvernement en appellera de la décision de la cour. «On fera un choix par la suite», a indiqué le ministre Jacques Brassard. C'est évident que l'une des options, c'est l'appel. Il reconnaît toutefois que l'injonction et l'arrêt des travaux pourraient continuer de s'appliquer durant la procédure d'appel si Québec va de l'avant avec cette idée.

«On va demander humblement à la Cour d'appel de faire diligence si tel est le cas.»

Parmi les options analysées, le gouvernement devra tenir compte de l'approvisionnement électrique des régions affectées l'an dernier par le verglas. Le démantèlement de la ligne déjà construite serait une autre option qui sera examinée par les experts du gouvernement. Mais le ministre Brassard rappelle qu'il ne s'agit en rien d'un frein à

l'exportation d'électricité aux États-Unis. «Ce qu'on faisait, même s'il y a des opinions contraires à cet égard, n'avait pas pour but d'augmenter les exportations. Cela avait pour but de sécuriser les populations.»

Après l'allégresse vécue lors de l'annonce du jugement, les membres de la Coalition des citoyens de Val-Saint-François préparent leur riposte. «On n'attendra pas les 30 jours que le gouvernement a pour aller en appel», dit Jacques Laval. Dans une dizaine de jours, la Coalition fera connaître les prochains recours qu'elle entreprendra contre Hydro.

D'ici là, la Coalition épluche le jugement et évalue de quelle façon le gouvernement pourrait en appeler. Quant à la possibilité d'une loi spéciale «rétroactive» pour valider les décisions prises il y a un an — et qui confirmerait par la bande l'illégalité des décrets —, Jacques Laval n'a qu'une réaction: «Ils auraient l'air d'une belle bande de cons! Ils auraient l'air de ce qu'ils ont l'air présentement, d'un gouvernement qui ne dirige pas de façon démocratique.»

Et pour ce qui est du processus démocratique que le gouvernement doit normalement suivre dans la réalisation de tels travaux, Jacques Laval souhaite que les audiences se tiennent à la Régie de l'énergie plutôt qu'au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'avantage de la Régie, soutient M. Laval, est que les experts débattent le projet alors que «ce n'est pas le BAPE qui va discuter du bien-fondé du projet». Sans compter que le gouvernement n'est pas obligé de suivre les recommandations du BAPE.

Jacques Laval ne va pas jusqu'à demander catégoriquement le démantèlement des pylônes déjà installés. «Mais si on nous avait fait la démonstration dès le début qu'on ne pouvait pas faire sans cette ligne, on aurait dit: "Bien sûr, pas de problème!" et on aurait regardé la meilleure façon de la réaliser. Mais là, on nous a tellement menti, on nous a caché tellement de choses...»

Hertel-Des Cantons: la petite histoire

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

La lutte des citoyens du Val-Saint-François, une région située au nord-ouest de Sherbrooke, a commencé voilà plus d'un an. Depuis le 14 janvier 1998, huit décrets gouvernementaux ont été adoptés, que ce soit pour donner le feu vert au projet, autoriser le dézouage des terrains sur lesquels la ligne devait passer ou soustraire le fameux projet aux lois sur la qualité de l'environnement, sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles et sur l'aménagement et l'urbanisme.

La ligne à haute tension de 735 kV, d'une longueur d'environ 125 kilomètres, doit relier le poste Des Cantons, situé à Windsor, au nord de Sherbrooke en Estrie, au poste Hertel, situé à La Prairie, sur la rive sud. Le projet prévoit également la construction du nouveau poste Montérégie à mi-chemin, soit à Sainte-Cécile-de-Milton, au nord de

Granby. Au moment de l'arrêt des travaux hier, une centaine de kilomètres de la ligne étaient complétés, soit entre le poste Des Cantons et celui de Saint-Césaire. Hydro a donc réalisé la première étape de son projet.

La ligne n'était pas sous tension et ne sera vraisemblablement pas avant la construction du nouveau poste Montérégie. Les travaux pour l'érection de ce dernier sont à peine commencés: le déboisement est terminé et on devait commencer à bâtir très bientôt. La seconde étape du projet, la construction de la ligne reliant Saint-Césaire au poste Hertel, doit être complétée pour l'hiver prochain. Enfin, la dernière étape, la mise en service du poste Montérégie, est prévue pour l'hiver 2000-01. Quelque 200 propriétaires ont été expropriés, dont une cinquantaine dans le Val-Saint-François.

Le tout doit coûter quelque 290 millions de dollars, et 100 millions ont déjà été engagés par le gouvernement et Hydro-Québec jusqu'ici.

INTERNET Vers le virage global

SUITE DE LA PAGE 1

disponibilité des logiciels grand public en français s'était considérablement améliorée; le «marché gris» des logiciels vendus ici à prix européen s'est volatilisé et la résistance ne se fait plus maintenant sentir que dans le secteur des logiciels spécialisés, dont les mises à jour sont beaucoup plus lentes à venir en «langue locale» qu'en anglais. Bien. D'autant plus que Nicole René, de l'OLF, révélait là-dessus les résultats fort encourageants d'une étude réalisée auprès des commerçants montréalais vendant des logiciels et des logiciels (jeux et cédéroms d'apprentissage). En 1995, par exemple, à peine 32 % d'entre eux offraient des logiciels en français (13 % dans le cas des logiciels); en 1999, ces chiffres sont passés à 73 et 93 %. Tout le monde se souvient qu'à la sortie de *Windows 95*, les Québécois avaient dû attendre trois mois avant de voir arriver la version française du logiciel: le gouvernement du Québec avait protesté, la ministre Beaudoin avait même rencontré les gens de Microsoft pour leur mettre quelques points sur les i. Et Pierre Chadi, de Microsoft Québec, était là pour préciser que cela n'arriverait plus jamais.

Place au multilinguisme

C'est d'ailleurs ce monsieur qui a fait glisser l'attention de la salle sur le multilinguisme, une option favorisée par Microsoft, dont les gros vendeurs comme *Windows* et *Office* sont disponibles respectivement en 70 et 36 langues, un cauchemar pour les mises à jour du produit. Pour la firme de Redmond et ses filiales, les jeux sont faits: l'anglais cède

le pas aux autres langues. En 2002, les Américains ne présenteront plus que le tiers des internautes. Aux États-Unis seulement, on prévoit dépenser plus de 17 milliards de dollars d'ici deux ans pour la traduction de sites Web. Et, coup de théâtre, on a alors appris que *Windows 2000* et *Office 2000* sont actuellement conçus sous une seule version code. En français contemporain, cela signifie que la langue ne devient plus qu'une sorte de «personnalisation locale» du logiciel.

Les choses se sont un peu précipitées par la suite. Monique Lefebvre, qui avait organisé la réunion de l'Internet Society à Montréal en 1996, a insisté sur la notion de «français valeur ajoutée». Gérard Larose, un syndicaliste réaliste, a méthodiquement posé que la fameuse loi du marché, c'est celle du client, et que ce client a le droit d'exiger de travailler avec des outils qui parlent sa langue, avec l'appui d'une loi s'il le faut. Claude Lemaire, d'Allis Technologies, qui se spécialise dans les «passerelles linguistiques», a plutoit affirmé que le gouvernement québécois devait investir dans les logiciels québécois pour qu'ils puissent se lancer à la conquête des marchés. Et Alain Labonté, un spécialiste de la normalisation, est venu affirmer que la défense du français au Québec passe par le soutien du multilinguisme à l'échelle internationale. Le vrai débat était lancé.

Étonnant, quand même. Ce n'est pas tous les jours qu'on reçoit autant de renseignements complémentaires s'emboitant l'un dans l'autre pour tracer un portrait complètement différent de celui qu'on attendait. Surtout en assistant à une simple rencontre visant à faire le point sur l'état de la francisation de l'informatique dans les entre-



L'ex-ministre Pierre Bélanger a rencontré la presse, hier.

PLAINTE

SUITE DE LA PAGE 1

comment faire sortir le monde pour aller voter, les appeler», a indiqué M. Berardinucci.

L'organisateur en chef de la campagne de M. Lamoureux, Jacques Morin, affirme que la participation de M. Berardinucci s'est limitée à référer quelques bénévoles.

Le député Lamoureux, fils du président du PLQ, Jacques Lamoureux, a remporté la victoire le 30 novembre dernier par une maigre majorité de 143 voix. M. Lamoureux a réagi hier aux révélations, niant avec véhémence toute implication dans un réseau d'achat de votes. «En aucun temps je n'ai cautionné, encouragé ou été mis au courant de ce genre de manœuvres», a affirmé au Devoir le jeune député libéral. Ce dernier se dit d'ailleurs prêt à collaborer à une éventuelle enquête du Directeur général des élections du Québec (DGE). «Je n'ai rien à me reprocher», a souligné Jean-Sébastien Lamoureux.

Au bureau du DGE, on affirme étudier depuis hier les différents éléments pouvant «conclure à une enquête». Le DGE a tous les pouvoirs d'enquête mais ne peut, dans l'éventualité où il découvrirait une manœuvre frauduleuse, annuler l'élection. Seuls les tribunaux peuvent le faire, et le délai pour déposer une contestation est dépassé.

Le député défait et ancien ministre péquiste Pierre Bélanger a réclamé hier en conférence de presse une enquête du DGE. «Le reportage de Radio-Canada démontre des faits suffisamment troublants et graves pour justifier une enquête du DGE», a estimé M. Bélanger.

Ce dernier s'est dit étonné que le DGE n'ait pas agi auparavant puisque, depuis décembre dernier, quelques articles ont soulevé des doutes sur de possibles irrégularités. Ces révélations relancent la question de la mise en place d'une carte de l'électeur ou, du moins, de son identification. M. Bélanger a d'ailleurs interpellé le ministre responsable de la réforme électorale, Guy Chevrette. «Ca prend une carte d'électeur. Ce n'est pas quelque chose d'immoral de demander à quelqu'un de s'identifier. [...] La loi, comme elle est là, est une vraie passeoire», a-t-il soutenu.

«C'est plus facile de voter deux fois au Québec que de louer une cassette vidéo sans carte de membre», a-t-il renchéri.

Chevrette s'indigne

De son côté, le ministre Guy Chevrette s'est dit troublé par les révélations de Radio-Canada. Il croit ne rien avoir vu de tel depuis très longtemps.

«C'est la première fois que je vois quelque chose d'aussi gros sortir depuis une vingtaine d'années, et je dirais même un quart de siècle.»

M. Chevrette invite donc le Directeur général des élections à procéder à une enquête le plus rapidement possible. Selon lui, il y a de la crédibilité même et de l'intégrité du processus électoral et démocratique québécois.

«Plainte ou pas, le Directeur général des élections, en vertu des articles 491 à 494 de la loi, a un pouvoir d'initier une enquête, comme il l'a déjà fait d'ailleurs.»

Le ministre Chevrette suggère même au DGE d'embaucher des enquêteurs externes, comme il l'a déjà fait dans la circonscription de Chomedey, pour pallier un éventuel manque de ressources internes.

La présumée fraude dans Anjou conforte le ministre Chevrette dans sa décision d'aller de l'avant avec sa loi sur l'identification de l'électeur.

«Une femme qui ne demande pas l'anonymat vient nous dire qu'on a voté à sa place. [...] Ça fait longtemps que je disais ça.» Le ministre responsable de la réforme électorale confirme que le tout premier projet de loi déposé par le gouvernement Bouchard lors de la rentrée parlementaire sera celui sur l'identification de l'électeur. Par la suite, M. Chevrette étudiera d'autres mesures afin de rendre encore «plus rigoureux» le système électoral québécois.

Un ministre a déjà suggéré hier, lors de la réunion du cabinet Bouchard, un amendement à la loi sur l'identification. Le ministre Chevrette croit que son projet risque d'être enrichi de plus en plus d'ici son dépôt, et c'est «tant mieux», dit-il. M. Chevrette a également précisé hier qu'il y aurait probablement, dans le projet de loi n° 1, une clause d'ouverture à l'amélioration continue de la loi par règlement ou par décret, mais après consultation.

Il a rappelé que la loi n'imposera pas une carte de l'électeur mais proposera plutôt l'identification de l'électeur par trois moyens possibles: le permis de conduire, la carte d'assurance-maladie et le passeport canadien.

prises québécoises. Voilà que devant tout le monde et sans même qu'on nous ait prévenus, on passe du village global au virage global. Avec tout plein de Gaulois résistants encore et toujours à l'envahisseur.

Comment comprendre tout cela? Qu'est-ce que ces révélations vont changer ici? Comme si tout se jouait sur deux tableaux, on apprend tout d'abord que les choses s'améliorent au Québec: bravo. Puis, ensuite, que c'est un peu normal puisque les géants de l'industrie ont constaté que c'était la meilleure façon de se gagner des clients: comme le dit Gérard Larose de façon colorée, on n'oppose pas la loi du marché et la loi d'une collectivité, sinon, les barbares prennent le pouvoir. Et même plus: on sait aussi que le Québec se positionne bien sur ce nouvel échiquier en favorisant le multilinguisme à l'extérieur et le français à l'intérieur. Beau mélange. Enfin, on sait aussi que, de toutes façons, la tendance est planétaire: l'anglais est encore la lingua franca dans les territoires déjà conquis des pays industrialisés, mais ce ne sera vraisemblablement pas dans les nouveaux marchés à conquérir. «Penser globalement, agir localement», disait Schumacher.

Est-ce à dire que tous les grands fabricants de logiciels choisiront la solution du code unique? Qu'ils ne feront plus désormais affaire qu'avec des exploitants locaux se chargeant de la «localisation» de leurs produits? Et que cette localisation (entendre ici: «adaptation en langue locale du logiciel») reposera désormais sur l'intérêt que manifesteront les collectivités à travailler dans leur langue? Nouveau casse-tête à l'horizon! Voilà ce qui arrive quand on se met à manipuler des outils qui font de nous des citoyens du monde...